

Rapport d'activité 2018

Plate-forme de Services aux Migrants



Nom de l'association : *Plate-forme de Services aux Migrants (PSM)*

Titre et localisation du projet : Région Nord-Pas-de-Calais + Dieppe, Ouistreham et Cherbourg

« Plate-forme de Services aux Migrants » / Nord, Pas-de-Calais / FRANCE

Table des matières

Contexte d'action	3
I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques	11
A. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer	11
1. Organisation et animation de formations juridiques	11
2. Documentation des pratiques et formations en « sensibilisation ».....	13
B. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse	15
1. Organisation de forums inter-associatifs	15
2. Temps de réflexion autour de l'encadrement des bénévoles et des services civiques	16
3. Conférences autour de personnes ressources	17
C. Outils : identifier et partager les outils pertinents	18
1. Diffusion d'outils de sensibilisation.....	18
2. Mise à disposition d'outils juridiques et suivis de cas individuels.....	18
3. Alimentation du site internet, du Facebook, et de la newsletter de la PSM.....	19
II. Coordination et actions collectives.....	20
A. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis.....	21
1. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux.....	21
2. Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives.....	24
3. Animation du groupe de travail « Solidarité précaires ».....	26
B. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives	28
1. Observatoire des expulsions de camps et bidonvilles	28
2. Campagne « Délinquant.e.s solidaires »	29
3. Etats Généraux des Migrations	30
4. Rencontres avec des partenaires et personnalités.....	30
C. Actions collectives : soutenir leur émergence et appuyer leur organisation.....	32
2. Rédaction et diffusion de courriers d'interpellation des autorités	33
3. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation	34
4. Coordination du Journal des Jungles	35
III. Vie associative, démocratie et communication internes	37
A. Rencontres régulières des instances de discussion et de décision	37
B. Organisation et conditions de travail des salarié.e.s	38
C. Amélioration de la communication interne et de l'identité visuelle de la PSM	39

L'association Plate-forme de Services aux Migrants (PSM) existe officiellement depuis le 07.10.2011. Elle rassemble aujourd'hui 28 associations et collectifs accompagnant les personnes exilées sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi le long du littoral, jusqu'à Dieppe, Ouistreham et Cherbourg. Il faut également y ajouter 25 membres individuel.le.s. La PSM est au service des bénévoles et militant.e.s de son réseau. Le présent rapport* porte sur les activités réalisées entre le 01.01 et le 15.10.2018.

Pour l'année 2018, la PSM a travaillé autour de 3 objectifs spécifiques :

- Les acteurs associatifs renforcent leurs compétences, analysent leurs pratiques
- Les associations se connaissent, se coordonnent et agissent ensemble
- La PSM améliore sa vie interne et sa gouvernance

*** Règles de féminisation**

Ce rapport a été « féminisé » afin de rendre visible la présence de femmes parmi les personnes exilées, ainsi que parmi les bénévoles et personnes militantes qui les accompagnent. Les formes longues (ex : « les femmes et les hommes ») et les tournures neutres (ex : « les personnes exilées ») ont été privilégiées, mais vous rencontrerez également souvent des formes contractées, faisant usage du point. Ainsi, « les exilées et exilés » devient « les exilé.e.s » ; « certains et certaines » devient « certain.e.s ».

Contexte d'action

A la frontière franco-britannique, l'année 2018 a vu se poursuivre la politique que les autorités étatiques ont appelé « lutte contre les points de fixation » ou « politique de mise à l'abri » ; politique qui n'est autre qu'une politique d'expulsion systématique des exilé.e.s survivant sur des terrains ou dans des squats, et de destruction tout aussi systématique de leurs abris et, trop souvent, de leurs effets personnels.

Cette politique est caricaturale à **Calais**.

Depuis des mois, à Calais, ce sont entre 400 et 800 personnes exilées qui vivent dans une petite dizaine de lieux de vie. Des lieux de vie où il est impossible que s'organise un minimum de confort (abris en bois et bâches par exemple), car les habitant.e.s subissent des expulsions plusieurs fois par semaine.

En quelques mois ce sont plus d'une centaine d'opérations d'expulsions d'habitant.e.s qui ont été menées par les autorités. Expulsion dont il est légitime de se poser la question du sens quand on sait que quelques minutes après la destruction des tentes et la confiscation des duvets et autres effets personnels, les personnes se réinstallent sur les mêmes lieux. Ces expulsions ne sont-elles pas le symptôme d'un harcèlement ayant pour objectif l'épuisement physique et psychologique des victimes de ces agissements ?

Ce harcèlement des exilé.e.s a pour corollaire l'intimidation et la pression à l'encontre des personnes qui leurs viennent en soutien. Les contrôles d'identité sont réguliers, les fouilles et palpations appuyées ne sont pas rares, et certain.e.s bénévoles ont eu à subir des convocations au commissariat pour avoir distribué des tentes¹

Cette politique de harcèlement contre les exilé.e.s et contre leur soutien a été mise en lumière par divers acteurs, et principalement par deux rapports associatifs².

Pourtant, parallèlement au discours sur la lutte contre les points de fixation, les autorités ne cessent de mettre en avant le « socle humanitaire » qu'elles proposent aux hommes, femmes et enfants bloqué.e.s dans la ville de Calais :

- Dispositifs d'accès à l'eau, aux douches, à des toilettes (mis en œuvre suite aux décisions du Tribunal administratif de Lille le 26 juin 2017 et du Conseil d'État le 31 juillet de la même année) ;
- Dispositif de distribution alimentaire mis en place en mars 2018 suite au discours du Président de la République lors de sa visite à Calais en janvier ;

¹ <http://www.delinquantssolidaires.org/item/delit-de-solidarite-une-association-accusee-davoir-distribue-des-tentes-a-calais> ; <http://www.psmigrants.org/site/rapport-de-lauberge-des-migrants-sur-le-harcèlement-policiier-des-benevoles/> et <http://www.laubergedesmigrants.fr/wp-content/uploads/2018/06/Rapport-expulsion-forc%C3%A9es-mai-2018.pdf>

- Accès à des possibilités de départs vers des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) ou à des mise à l'abri pour les mineur.e.s non accompagné.e.s.

Si, sur le papier, ce « socle humanitaire » peut faire illusion, sur le terrain, les moyens mis en œuvre sont beaucoup trop faibles et les contradictions avec les expulsions quotidiennes sont trop fortes.

Face à cela, les associations cherchent à réagir.

Tout d'abord, comme elles l'ont toujours fait depuis des dizaines d'années, elles continuent d'apporter une aide humanitaire indispensable :

- Aide alimentaire, pour compléter la distribution étatique mais surtout apporter de la nourriture à toutes les personnes qui n'osent pas aller vers les distributions étatiques de peur de perdre leurs tentes ou effets personnels ou d'être arrêtées ;
- Fourniture en eau pour toutes celles et ceux qui vivent trop loin des quelques points d'eau ;
- Fourniture de tentes, duvets, couvertures et autres matériels indispensables pour vivre dehors -- mais détruits très régulièrement lors des opérations d'expulsion ;
- Information sur les droits (séjour en France, protection des mineur.e.s non accompagné.e.s, protection des femmes isolées, accès au centres d'accueil et d'examen des situations, etc.) ;
- Aide à l'accès aux soins car, si la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) est fonctionnelle, elle est difficilement accessible pour des personnes en situation d'errance, survivant dans des lieux éloignés de la PASS, ne disposant pas de suffisamment d'information sur le dispositif, ne parlant pas le français ;
- Fourniture de wifi et de recharge de téléphone portable, car la dignité passe aussi par la capacité de garder des liens avec ses proches ;
- Lieux de repos, de convivialité et d'information pendant la journée grâce à deux accueils de jour.

Mais l'action associative a aussi pour objet de mettre en place les moyens permettant que les droits des personnes soient mieux respectés.

Dans ce cadre, la recherche de moyens pour permettre aux exilé.e.s de contester légalement les expulsions qu'ils et elles subissent, parfois plusieurs fois par semaine, est en cours. Pour le moment, rien ne semble indiquer que ces opérations aient une base légale solide. Mais cela reste particulièrement difficile à démontrer et demande à la fois un travail important de collecte et d'analyse de données et d'interpellation de diverses institutions (Procureur de la République de Boulogne-sur-Mer, Préfet du Pas-de-Calais) pour savoir sur quels fondements celles-ci agissent.

L'interpellation des autorités pour dénoncer les violations des droits des personnes exilées, mais aussi faire des propositions pour améliorer la situation est centrale dans la stratégie associative. Des courriers à destination du Président de la République, du Ministre de l'intérieur, du Préfet du Pas-de-Calais, du Sous-Préfet de Calais, du Président du Conseil départemental et de la Maire de Calais, ont permis de :

- Dénoncer la politique de harcèlement et d'expulsion systématique des lieux de vie,
- De demander la mise en place de dispositifs d'accès à l'eau et à l'hygiène, de bennes à ordures,
- D'exiger la prise en charge effective des mineur.e.s non accompagné.e.s,
- Et surtout de plaider en faveur d'une véritable politique d'hospitalité prenant en compte les propositions associatives telles que la Maison du Migrant.

La participation à des réunions avec certaines de ces autorités peut également être un moyen de poursuivre les actions de dénonciation et de proposition. Des réunions régulières sont organisées à l'initiative du Préfet du Pas-de-Calais. Seules cinq associations de bénévoles y sont invitées, ce qui signifie qu'une partie des associations agissant directement sur le terrain sont exclues de ces temps de discussion. Ces réunions sont par ailleurs trop souvent un temps d'autocongratulation des autorités plutôt qu'un temps de confrontation des points de vue permettant d'avancer collectivement vers une politique plus respectueuse des droits. C'est pourquoi, les associations invitées à ces rencontres ont décidé au mois de juillet dernier de boycotter ces rencontres. Une demande de modification de la méthodologie de ces réunions a été faite auprès de la préfecture (ordre du jour précis, possibilité de modifier les comptes rendus, réponses aux demandes d'invitation formulées par des associations jusque-là non invitées). La Préfecture ayant accepté ces demandes, les associations ont repris leur participation.

Permettre que les droits fondamentaux des personnes soient respectés, cela passe aussi par la saisine de diverses instances pour qu'elles reconnaissent les violations des droits sur le territoire de Calais et qu'elles interpellent les autorités.

C'est pour cela que plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont été saisis, et en particulier le Rapporteur spécial des Nations Unies pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Suite à cette saisine, il est venu à Calais et a réagi publiquement à ce qu'il a vu : « Les migrant.e.s, indépendamment de leur statut, ont des droits humains, sans aucune discrimination, y compris pour accéder à un logement convenable, à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable et aux services d'assainissement, et aussi au système judiciaire et aux voies de recours. En les privant de leurs droits ou en empêchant l'accès, la France viole ses obligations internationales en matière de droits de l'homme »².

D'autres instances indépendantes sont également régulièrement tenues au courant de la situation à Calais : Défenseur des droits, Human Rights Watch, Amnesty international...

² Voir le communiqué des rapporteurs spéciaux de l'ONU ici : <http://www.psmigrants.org/site/communique-de-lonu-la-france-doit-mettre-en-oeuvre-des-mesures-effectives-pour-fournir-aux-migrants-lacces-a-leau/>

Parallèlement aux expulsions quotidiennes, l'une des difficultés vécues par les personnes exilées concerne l'accès à l'eau et à l'hygiène, et ceci malgré les décisions du Tribunal administratif de Lille et du Conseil d'État dans le courant de l'été 2017³.

C'est la raison pour laquelle onze associations ont pris une nouvelle fois la décision de saisir le Tribunal administratif de Lille en juillet 2018, lui demandant d'enjoindre à l'État d'améliorer les dispositifs d'accès à l'eau potable, à des latrines, à des douches et à des moyens de laver son linge. Lors de l'audience du 24 juillet, les autorités préfectorales ont présenté un dispositif modifié reprenant une partie des demandes associatives. Les juges des référés a donc pris acte de ces propositions et imposé qu'elles soient mises en œuvre en lien avec les associations⁴. Le travail de veille pour vérifier que l'accès à l'eau et à l'hygiène s'améliore est en cours.

Ce travail de plaidoyer et d'action juridique est complété et renforcé par un travail indispensable auprès des personnes exilées, pour s'assurer que ces dernières soient entendues. Les actions les plus courantes restent le recueil de témoignages pour appuyer les actions contentieuses, mais un travail plus en profondeur est en cours afin de mieux porter les revendications des personnes exilées.

A **Grande-Synthe**, si le discours municipal reste ouvert à l'accueil des personnes présentes sur le territoire de la commune, la situation concrète des exilé.e.s n'est guère plus enviable qu'à Calais. Au 10 octobre 2018, les associations évaluaient entre 1300 et 1600 le nombre de personnes survivant dans le parc du Puythouck.

En décembre 2017, le Maire de Grande-Synthe avait ouvert un gymnase pour accueillir, pendant l'hiver, les hommes, femmes et enfants (sur)vivant dans la ville, principalement dans le bois du Puythouck.

Le gymnase a rapidement compté plus de 200 personnes, parfois plus de 300, mais n'a tout de même pas réussi à héberger toutes les personnes faute de place. Des campements informels et insalubres ont continué d'exister au Puythouck.

En mai 2018, la Mairie, en lien avec les autorités préfectorale du Nord, a décidé de fermer le gymnase. Si le discours est différent de celui de Calais, puisque l'on parle alors d'une « opération de mise à l'abri », c'est bien à une expulsion du gymnase et du bois du Puythouck à laquelle nous assistons. Plusieurs centaines de personnes sont emmenées dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO) ou centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) à travers les Hauts-de-France. Comme toujours, quelques jours après, plusieurs centaines de personnes étaient de nouveau présentes à Grande-Synthe. La Mairie les a alors dirigées vers un terrain proche de la voie ferrée et d'Usine Seveso, terrain appartenant à la Communauté urbaine de Dunkerque. Cela dura peu de temps, puisque dès le 11 juin, le site fut expulsé lors d'une opération de « mise à l'abri ». Les centaines de personnes qui revinrent furent alors dirigées vers un nouveau terrain, près de la gare de Grande-Synthe. Depuis cette date, les personnes qui vivent sur ce terrain

³ L'ordonnance du Tribunal administratif du 26 juin 2017 est consultable ici : <http://lille.tribunal-administratif.fr/content/download/104162/1042470/version/1/file/1705379.pdf>

⁴ Voir le communiqué de presse produit par les associations requérantes suite à la décision du Tribunal administratif : <http://www.psmigrants.org/site/communiquede-presse-26-juillet-2018/>

subissent une succession d'opérations de « mise à l'abri », entraînant la destruction d'une partie des tentes installées. Parallèlement à ces expulsions, des douches et des toilettes ont été installées par la Mairie.

Le 6 septembre, une expulsion totale du camp de la Gare eu lieu. 800 personnes (sur)vivaient dans le bois. 700 ont été envoyées dans les CAO et CAES de la région, environ 200 personnes n'ont pas pu être prises en charge.

Les exilé.e.s errent de nouveau à Grande-Synthe. Un point d'eau a été installé par la mairie. Du côté de l'Etat, le message est très clair « Pas de point de fixation »...

A Grande-Synthe, les personnes exilées se sont mobilisées à plusieurs reprises pour faire valoir leurs droits et entendre leur détresse.

En mai, une fillette de 2 ans est tuée par balle par un policier belge lors d'une course poursuite. Cette fillette et sa famille avait vécu sur le camp de Grande-Synthe⁵. Le lendemain de ce meurtre, des centaines d'exilé.e.s envahissent la rocade pour crier leur colère et demander que justice soit faite.

Lors d'une opération d'expulsion sur le campement de la gare, le 24 août, des femmes se sont opposées à la destruction de leurs tentes et de celles de leurs compagnons d'infortune. Elles se sont positionnées devant une camionnette des forces de l'ordre et ont fait part de leur colère de subir des expulsions à répétition. Certains hommes du camp sont alors venus en soutien à cette manifestation. Les fonctionnaires de police ont mis un certain temps avant de parvenir à entrer sur le terrain.

Dans ce contexte, les associations poursuivent leurs actions de soutien aux personnes exilées présentes à Grande-Synthe. Des distributions alimentaires sont organisées quotidiennement, des distributions vestimentaires régulièrement, des cliniques mobiles viennent à la rencontre des exilé.e.s, un camping-car permet des consultations juridiques mobiles...

Ces actions sont menées par de nombreuses associations qui agissent sur Grande-Synthe depuis 2008 ; mais également par des associations plus récentes incluant de nombreux bénévoles britanniques. Or, fin juin et début juillet 2018, les bénévoles britanniques, et parfois l'ensemble des bénévoles non-français, se sont vu.e.s refuser l'accès au terrain où (sur)vivent les exilé.e.s. Un tri était donc opéré au faciès entre supposé.e.s exilé.e.s et bénévoles, puis un second tri par contrôle d'identité entre français.e.s et non-français.e.s. « Seuls les Français entrent » pouvait-on entendre dans la bouche des policiers de faction. Aucune raison ne fut jamais donnée. Le vendredi 29 juin et le lundi 2 juillet, ce tri a pris un caractère disproportionné, puisque des bénévoles britanniques ont été interpellé.e.s et emmené.e.s au commissariat de police. Cette nouvelle pratique policière a pris fin mi-juillet⁶.

⁵ Voir notamment sur le sujet cet article dans Médiapart : <http://www.psmigrants.org/site/mediapart-les-exiles-kurdes-pleurent-mawda-2-ans-tuee-par-balle-en-belgique/>

⁶ <http://www.psmigrants.org/site/communique-de-presse-13-07-2018-malgre-labrogation-du-delit-de-solidarite-la-discrimination-des-solidaires/>

Les diverses actions de plaidoyer à destination d'autorités indépendantes menées à Calais sont également menées à Grande-Synthe. Le Défenseur des droits est régulièrement saisi et ses équipes sont venues sur place en mai 2018. Les rapporteurs spéciaux des Nations Unies suivent la situation avec attention. Les associations poursuivent le travail de collecte de l'information afin de trouver les moyens d'améliorer les conditions de vie des personnes.

A **Tatinghem et Longuenesse**, la politique de lutte contre les points de fixation a également frappé, et a eu les mêmes résultats : le 20 décembre 2017, le camp de Tatinghem, près de Saint Omer, a été détruit en vertu de deux arrêtés municipaux. Ces arrêtés avaient été contestés devant le Tribunal Administratif de Lille, qui a malheureusement autorisé cette "mise à la rue". Ce camp existait depuis 10 ans et abritait principalement des personnes afghanes ou irakiennes en transit vers l'Angleterre. Dix jours après l'expulsion du 20 décembre 2017, les exilé.e.s sont de retour à moins de 500 mètres de l'ancien camp. Depuis lors, entre 15 et 30 exilé.e.s y subsistent malgré la fermeture de l'aire de repos situés non loin de là. Suite à une plainte du Centre hospitalier de St Omer, propriétaire du terrain, des menaces d'expulsion ont été proférées par les autorités municipales et préfectorales. Pour le moment, les exilé.e.s sont toujours là.

Le 13 septembre, une opération policière a été menée sur le camp. Expulsion déguisée, le camp a été vidé de ses 30 habitant.e.s qui ont été reparti.e.s entre les hôtels, les CAO, et les centres de rétention de la région. La mairie de Longuenesse a pris un arrêté dès le lendemain pour empêcher toute ré-installation.

A **Angres**, là aussi, nous sommes témoins de la lutte acharnée contre les points de fixation. Alors que la Mairie d'Angres et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin avaient travaillé à améliorer les conditions de vie sur le camp où vivaient des exilé.e.s vietnamien.ne.s, la Préfecture du Pas-de-Calais a fait pression pour que ce camp soit démantelé avant l'été 2018. Ce sera chose faite le 2 mai, suite à l'édiction par la Maire d'Angres d'un arrêté d'expulsion le 26 avril. Les exilé.e.s avaient tou.te.s quitté les lieux avant l'arrivée des forces de l'ordre et des bulldozers. Quelques jours après, certain.e.s étaient installé.e.s de manière très précaire dans un bois de la commune voisine de Souchez. Ce bois a été expulsé le 5 juillet.

L'aire de repos d'Angres a été fermée le 8 juin. Il semble que cela ait dissuadé les exilé.e.s de se réinstaller dans les environs.

Depuis début septembre, les bénévoles ont vu arriver des personnes exilées d'origine soudanaise qui survivent sur une aire de service appartenant à la SANEF. En septembre 2018, le préfet du Pas de Calais a mis en demeure la maire d'Angres de prendre un arrêté municipal d'expulsion des habitant.e.s. Celle-ci n'a pour l'instant pas pris d'arrêté et a demandé des explications plus précises au Préfet. De leur côté, les associations se sont mobilisées pour dénoncer les conditions de vie indigne de ces personnes : 13 d'entre elles ont adressé ce 3 octobre 2018 une lettre

ouverte au préfet du Pas-de-Calais pour réclamer l'installation d'un abri durable à proximité de l'aire d'autoroute, de douches, de sanitaires, et d'un accès à l'eau potable⁷.

A **Steenvoorde**, l'aire de repos est fermée depuis mars 2017, mais malgré cela, une dizaine d'exilé.e.s continue de fréquenter l'accueil de jour situé dans un local appartenant à l'évêché. Depuis quelques mois, c'est le Secours catholique du Nord qui est locataire de cet espace, pour lequel il y avait des craintes d'expulsion et de fermeture administrative.

Les exilé.e.s, en dehors de ce lieu de repos ouvert la journée, n'ont aucun lieu de vie. Ces personnes ne peuvent installer aucune tente – celles-ci sont systématiquement détruites –, et elles dorment, en s'abritant comme elles peuvent, dans des sacs de couchage et sous des bâches. Lors de la période hivernale, les bénévoles ont réussi à trouver des hébergements citoyens pour l'ensemble des exilé.e.s présent.e.s à Steenvoorde.

A **Quernes**, quelques hommes exilés qui espèrent franchir la Manche sont toujours présents. Le camp où ils vivent a pris la succession du camp de Norrent-Fontes qui a été expulsé en septembre 2017.

Sur ce dernier lieu, un homme, Mohammed, avait été poignardé à mort par des passeurs en octobre 2016. Les bénévoles qui intervenaient sur le campement et les exilé.e.s ont fait apposer une plaque en mémoire de Mohammed. Cette plaque a été souillée de signes nazis en mai 2018⁸. Une plainte a été déposée.

Les bénévoles de l'association Terre d'errance qui intervenaient à Norrent-Fontes et Quernes, se sont beaucoup tourné.e.s vers le soutien à une soixantaine d'adultes et d'enfants hébergée.s dans les locaux de l'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) de Fouquières-lès-Béthune. L'association mène de nombreuses actions de dénonciation des interpellations à domicile, ayant lieu au sein de l'HUDA, de personnes demandant l'asile dubliné.e.s assigné.e.s à résidence. Six personnes ont été arrêtées en juillet 2018, renvoyées dans leur pays Dublin, revenues en France, reparties à zéro. Les bénévoles de Terre d'Errance Norrent-Fontes ont également dénoncé l'absence de prise en charge éducative de mineur.e.s non accompagné.e.s hébergé.e.s avec les personnes dublinées majeures. Les jeunes de moins de 16 ans ont finalement été scolarisé.e.s à la rentrée de septembre, et quelques autres de plus de 16 ans ont été inscrit.e.s dans des lycées, mais pas l'ensemble des mineur.e.s présent.e.s.

A **Dieppe**, le nombre de personnes exilées bloquées à la frontière a fortement diminué, ce qui a poussé l'association Itinérance Dieppe, créée en 2016 alors qu'il y avait près de 200 personnes, à modifier ses activités : arrêt des maraudes régulières, des distribution de repas sur le port et des

⁷ Voir notamment à ce sujet l'article de La Voix du Nord : <http://www.psmigrants.org/site/voix-du-nord-angres-en-bordure-de-la26-des-migrant-e-s-survivent-de-facon-extremement-precaire/>

⁸ Voir ici le communiqué émis par l'association Terre d'Errance Norrent-Fontes le 18 mai 2018 : <https://www.psmigrants.org/site/communiquede-presse-lassociation-terre-derrance-reaffirme-les-valeurs-de-solidarite-et-daccueil/>

permanences, et mise en place d'une permanence téléphonique destiné à toute personne en situation de migration arrivant à Dieppe ou déjà présente et se trouvant en situation d'urgence ou en difficulté. Cette permanence téléphonique reçoit plusieurs appels par semaine et permet de donner, selon les besoins : nourriture, tentes, couvertures, vêtements et conseils...

Parallèlement, les bénévoles ont recentré leurs activités sur l'accueil et le suivi des mineur.e.s non accompagné.e.s, dont le nombre a fortement augmenté dans la ville de Dieppe.

A **Ouistreham**, c'est près de 150 personnes qui (sur)vivent dans des conditions indignes. Rien n'étant mis en place pour que les personnes puissent accéder à l'ensemble de leur droits fondamentaux, ce sont les bénévoles associatifs qui pallient les carences de l'État. Par ailleurs, la politique de lutte contre les « points de fixations » faisant ici aussi fureur, ce sont aussi des bénévoles et militant.e.s qui protègent les biens des personnes exilées quand les forces de l'ordre viennent « nettoyer » les lieux de vie.

Au final, même si les politiques gouvernementales peuvent se décliner de manières relativement différentes d'un lieu à un autre (dimension du « socle humanitaire » mis en place, lorsqu'il y en a un ; fréquence des expulsions des lieux de vie ; intensité du harcèlement et des violences policières, etc.), le résultat constaté par les actrices et acteurs de terrain semble trop souvent être le même. Ces personnes exilées survivent dans une précarité extrême, sont soumises à des traitements inhumains et dégradants, sont l'objet de politiques d'invisibilisation à de multiples niveaux, et se confrontent à des dispositifs hostiles et/ou inadaptés à leurs besoins et attentes (« socle humanitaire » sous-dimensionné ; centres d'accueil éloignés des lieux de passage vers l'Angleterre ; application du règlement Dublin dans ces CAES, CAO et HUDA, etc.).

I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques

A. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer

1. Organisation et animation de formations juridiques

La PSM a vocation à renforcer les compétences des bénévoles sur les questions juridiques, pour qu'ils et elles puissent s'approprier les outils juridiques nécessaires au soutien des personnes exilées sur le terrain.

Les salarié.e.s identifient les besoins en terme de formations des bénévoles très régulièrement, de manière formelle (sondage, appels téléphoniques, réunions) ou répertorient les demandes lors de diverses réunions. Les formations sont ouvertes à tou.te.s. Il peut s'agir également de « *commandes spécifiques* », de formations à la carte pour des associations en demande.

Cette année, cinq formations ont eu lieu sur les thématiques suivantes :

- **« Signalement des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s » – Grande-Synthe – co-animée avec la Cimade Grande-Synthe – 29 février 2018**

29 personnes étaient présentes dans une salle prêtée par la Mairie de Grande-Synthe. Nous limitons généralement les formations à 20 personnes, mais de nombreuses personnes non inscrites se sont présentées, notamment des salarié.e.s de la commune.

Cette formation avait été créée suite à la venue d'INFOMIE (Centre ressources pour les Mineur.e.s Isolé.e.s Etranger.e.s) et de l'UNICEF à Grande-Synthe. Ces associations nous avaient aidées à alerter les autorités concernant la situation des MNA. C'est la quatrième formation sur cette thématique que nous animons avec la Cimade. La question des MNA (Mineur.e.s Non Accompagné.e.s) est très présente dans le réseau. De nombreux acteurs et actrices sont au contact des MNA et ont besoin de connaître les procédures relatives à leur protection. Cette formation, qui avait été dispensée en 2016 et 2017, a été modifiée. Les cas pratiques et les travaux en groupe ont été favorisés. Selon les retours des participant.e.s, la forme actuelle est satisfaisante et pratique.

Cette formation est l'occasion de revenir sur le rapport financé par l'UNICEF, réalisé par l'association Trajectoires intitulé « Ni sains, ni saufs »⁹ sur les mineur.e.s présent.e.s dans le Nord de la France.

Les progrès en matière de signalement de la présence de mineur.e.s de la part des associations est remarquable, plus précisément depuis 2016. Cela est dû également à la présence d'acteurs et

⁹ <https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/ni-sains-ni-saufs-enquete-sur-les-mineurs-non-accompagnes-dans-le-nord-de-la-france>

actrices compétent.e.s sur cette question comme la Cimade, le Refugee Youth Service, la Cabane juridique, etc.

- **« Projet nouvelle loi asile » - Grande-Synthe - co-animée avec la Cimade Grande-Synthe – 5 avril 2018**

14 personnes étaient présentes à cette formation, venues d'horizons divers et il y avait également certaines personnes anglophones. La salle était prêtée par la mairie de Grande-Synthe.

Cette formation, qui était destinée à des personnes ayant des notions en droit des étrangers nécessitant une actualisation, a été plutôt fréquentée par des personnes novices. Elle a donc été l'occasion de revenir sur les fondamentaux de l'asile (grâce à des documents supports¹⁰), sur les notions de régularité ou d'irrégularité du séjour, etc...

Elle a également permis d'engager un débat sur l'esprit de ce projet, devenu loi le 1^{er} août 2018¹¹, et de valoriser le combat associatif autour de cette loi.

- **« Délit de solidarité et droit des bénévoles » - Grande-Synthe, Calais et Aix-Noulette – co-animée avec la Cabane juridique – 14 juin 2018, 18 juin 2018 et 27 juin 2018**

Étaient présentes : 25 personnes à Calais, 15 à Grande-Synthe et 10 à Aix-Noulette (avec les membres du collectif Fraternité Migrants, qui viennent en soutien aux exilé.e.s vietnamien.ne.s)

C'est la deuxième fois que nous animons cette formation avec la Cabane juridique. Alors qu'elle avait eu lieu sur une demi-journée les années précédentes, cette année, les formations à Grande-Synthe et Calais ont eu lieu sur la journée et celle d'Aix Noulette sur 3 heures.

La préparation de cette formation a nécessité un temps relativement important entre :

- L'identification des besoins effectifs des bénévoles (thématique très large)
- Les réunions de coordination avec la Cabane juridique
- La réalisation des supports
- L'alimentation du site internet de la PSM pour y retrouver les outils et situations évoquées¹².

La matinée était consacrée au combat associatif contre le délit de solidarité, en revenant sur l'historique de celui-ci et sur l'actualité des dispositions relatives à la pénalisation de l'aide à l'entrée, au séjour et à la circulation des personnes étrangères en situation irrégulière. L'après-midi

¹⁰ <http://www.psmigrants.org/site/ressources-juridiques/formationsinformations-juridiques-en-droit-des-etrangers/#Sur%20l'asile>

¹¹ <https://www.lacimade.org/la-loi-asile-et-immigration-est-adoptee-decryptage-dun-texte-dangereux/>

¹² <http://www.psmigrants.org/site/ressources-juridiques/formationsinformations-juridiques-en-droit-des-etrangers/#Sur%20le%20d%C3%A9lit%20de%20solidarit%C3%A9>: et

<http://www.psmigrants.org/site/ressources-juridiques/formationsinformations-juridiques-en-droit-des-etrangers/#Sur%20la%20d%C3%A9fense%20des%20b%C3%A9n%C3%A9voles%20et%20militant.e.s>

était relative à la discussion autour de situations réelles vécues avec les forces de l'ordre sur le terrain et la diffusion de conseils relatifs à la préparation de ces situations.

A la lecture des fiches d'évaluation, ce qu'ont apprécié particulièrement les bénévoles ce sont :

« Les anecdotes, les exemples concrets, la bouffé, la bonne humeur, petit collectif, le concret, le vécu, l'attention apportée aux questions, la clarté des réponses, les témoignages, les temps de travail en petits groupes, la convivialité, les cas pratiques, le partage en groupe, l'engagement et la compétence des formateurs, le quiz, la rencontre avec d'autres bénévoles »

Plusieurs d'entre eux ont estimé que l'information reçue était primordiale et devait être proposée à tou.te.s les bénévoles.

La Cabane juridique et Help Refugees organisent des déclinaisons de ces formations en petit groupes à Calais à quelques associations du réseau. Nous traduisons, en lien avec les acteurs et actrices anglophones, les documents relatifs à la formation.

A l'avenir, nous souhaiterions favoriser les temps de formation en plus petits groupes. Nous remarquons que deux outils ont très bien fonctionné dans les formations : les cas pratiques et les témoignages d'autres bénévoles.

2. Documentation des pratiques et formations en « sensibilisation »

Trois « ateliers sensibilisation » ont été organisés à ce jour, à Calais (10 février), Beaurainville (14 avril) et Liévin (15 juin), rassemblant 42 participant.e.s au total. 2 autres sont programmés d'ici la fin de l'année¹³. Ces ateliers permettent d'accompagner les bénévoles et militant.e.s présent.e.s dans l'appropriation de certains outils et de techniques d'animation. Sur ces 3 derniers ateliers, ont pu par exemple être testés (et collectivement évalués) différents « brise-glace », le jeu du « Pas en avant », l'outil du photo-langage, des jeux de rôles, les techniques d'animation du « groupe d'interview mutuelle », du « débat mouvant », etc.

A noter que dans le cadre de ces ateliers de partage et de diffusion des outils, il y a désormais systématiquement un temps animé par un.e ou des bénévole.s/militant.e.s du réseau (qui présentent un outil utilisé récemment dans le cadre d'une action de sensibilisation, ou animent un temps de réflexion dédié). Ces temps de partage d'expériences fonctionnent très bien et sont particulièrement appréciés des participant.e.s aux ateliers : ils font vivre concrètement le réseau PSM et participent à un enrichissement mutuel des pratiques en sensibilisation.

Depuis cette année, et à la demande d'un noyau de participant.e.s aux ateliers, ceux-ci sont programmés sur une base régulière (tous les 2 mois), avec l'idée de solidifier un « groupe régional sensibilisation ».

¹³ Dont un animé par le GRDR – Migration, Citoyenneté, Développement (<https://grdr.org/>), partenaire sur les questions de sensibilisation

A l'échelle du réseau, ce sont ainsi des milliers de personnes qui sont sensibilisées chaque année, par les bénévoles et militant.e.s, aux questions migratoires en général, et à la situation des personnes exilées bloquées à la frontière franco-britannique en particulier. Des associations membres comme Terre d'Errance Norrent-Fontes et Salam, pour ne citer que celles-ci, sont ainsi intervenues en 2017 devant une moyenne de 360 élèves (de collège et de lycée) et étudiant.e.s chacune. Elles participent également à diverses projections-débat, en lien avec les salles de cinéma, mais aussi les centres sociaux locaux ; animent des stands lors de festivals comme le salon du livre du 1^{er} mai à Arras ; interviennent lors de conférences et de tables-rondes ; participent à des émissions radio, etc.

A chaque fois qu'elle est sollicitée, la PSM appuie les associations dans ces diverses actions de sensibilisation, en mettant en lien différentes personnes, en organisant ou en participant à des rencontres de préparation, en conseillant certains outils pertinents, ou encore en documentant l'action de sensibilisation elle-même. Elle soutient tout particulièrement les actions impliquant différentes associations de son réseau, et joue alors à plein son rôle de mise en relation et de coordination, ainsi que celui de communication et de mobilisation.

3. Appui à des formations inter-associatives assurées par d'autres structures

Sur certaines thématiques, la PSM recherche également des intervenant.e.s spécialisé.e.s, ou facilite l'organisation de temps de formation proposés par d'autres structures.

- « Violence et santé mentale » - Calais – co-animée par la PSM et la Cabane juridique – 19 juin 2018

Cette formation avait pour objectif d'apporter aux participant.e.s des éléments de réflexion sur les violences et leurs possibles conséquences sur la santé mentale, ainsi que sur l'écoute des personnes victimes de violences. Elle a été animée par une bénévole de la PSM psychologue et par la coordinatrice de la Cabane Juridique, et a réuni 13 personnes de diverses associations.

- « Santé mentale » - Co-animée par la PSM et Médecins du Monde – 21 juin 2018

Cette formation a été animée par une bénévole de la PSM psychologue et la coordinatrice médicale de Médecins du Monde afin d'apporter des connaissances de base sur la santé mentale et l'accompagnement de personnes ayant des problématiques de santé mentale. Elle a réuni 15 personnes.

Les bénévoles ont estimé que ces deux précédentes formations étaient « *très concrète, très claire* », « *adaptée aux non spécialistes* » Ils et elles ont apprécié « *le partage d'expérience et le jeu de rôle qui permettent les échanges et la prise de conscience, le dialogue* ».

- « Media-training » - Calais – animée par la PSM

10 personnes ont été rencontrées par une bénévole de la PSM, journaliste de profession, pour des séances de coaching en petits groupes sur les médias. Cela correspondait à une attente importante

des associations et l'expérience devrait être renouvelée en 2019. Cette formation, selon les bénévoles étaient très concrète, sur les techniques d'interview, la rédaction de communiqué, une simulation d'interview et un débriefing.

La PSM relaie également au réseau les formations organisées par ces partenaires, notamment :

- les avocat.e.s de la commission étranger du barreau de Lille, cette année notamment sur le règlement Dublin, les Mineur.e.s Non Accompagné.e.s
- les associations partenaires comme le GISTI.
- l'URIOPSS, réseau d'associations des secteurs sanitaire, social et médico-social
- France Terre d'Asile (nous les invitons à venir chaque année pour une formation sur la rétention administrative des personnes étrangères – cette année le 21 novembre à Dunkerque)
- la Ligue des droits de l'Homme
- La Pastorale des migrants

Ce relais se fait en ciblant les groupes déjà constitués et actifs sur des thématiques spécifiques, par mail ou téléphone, ou plus généralement via la newsletter de la PSM.

Nombre de bénévoles et militant.e.s formé.e.s entre le 01.01.2018 et le 15.10.2018 :

- Formations juridiques : 93
- Ateliers sensibilisation : 42
- Autres formations : 38

Soit un total de 173 personnes

B. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse

1. Organisation de forums inter-associatifs

Chaque année, la PSM organise un forum associatif. Un temps de rencontre et d'échanges réunissant l'ensemble de la PSM autour d'une thématique commune.

En 2017, nous avons questionné notre hospitalité, avec l'aide de deux universitaires, Camille Guénebeaud et Alizée Dauchy.

Cette année, nous avons fait le choix de ne pas mettre en place un forum classique. Nous avons saisi le moment de l'Assemblée Générale Annuelle pour nous questionner plus profondément sur nos envies et besoins en tant que réseau.

Nous avons donc consacré une journée entière à établir le bilan du fonctionnement de la PSM et à creuser les orientations qui avaient été identifiées tout au long de l'année. Le compte-rendu graphique de l'AG et de ses différents ateliers de réflexion est à consulter en annexe.

Cette AG du 24 mars 2018 a réuni près de 75 personnes sur une journée entière -- dont certains de nos financeurs tels que la Fondation de France, le CCFD et Emmaüs. 3 ateliers de réflexion thématique ont été proposés aux participant.e.s : un sur « le fonctionnement de la PSM » (gouvernance et communication), un sur « le rôle de la PSM dans la création d'un rapport de force », et un dernier intitulé : « Accroître le pouvoir d'agir des personnes exilées : quel rôle pour la PSM ? ». Les échanges ont été riches tout au long de la journée et les pistes identifiées dans les différents ateliers ont largement nourri les orientations votées à la fin de cette assemblée générale.

Un Forum et une Assemblée Générale sont prévus pour 2019, le weekend du 30 et 31 mars. Le thème du Forum est actuellement en cours de discussion. Un groupe de travail doit également être formé, autour de membres du CA et d'autres bénévoles intéressé.e.s, pour accompagner la mise en place du Forum au cours des prochains mois.

2. Temps de réflexion autour de l'encadrement des bénévoles et des services civiques

Depuis quelques années déjà, une réflexion large est menée au sein du réseau de la PSM concernant l'accueil et la formation des nouveaux et nouvelles bénévoles.

Les associations disposent d'outils internes de formation et d'accueil des bénévoles (livrets, codes de conduites, fiches pratiques...) mais ces outils ne sont pas souvent partagés entre les associations, chacune d'entre elles ayant ses spécificités et ses problématiques (médicales, logistiques, sécuritaire, etc).

Certaines associations nous rapportent qu'il est difficile pour elles de former l'ensemble des nouveaux et nouvelles arrivant.e.s, et qu'elles ne sont pas toujours à l'aise avec cette mission. Les associations recevant des bénévoles de courte durée nous confient se trouver en situation délicate vis-à-vis de nouveaux et nouvelles bénévoles ne prenant pas le temps de se former et de s'informer sur la situation et se mettant ainsi parfois en danger.

Selon eux et elles, cette mission peut être en partie collectivisée et doit être pensée de manière plus globale.

Ce travail a été initié en 2017 par les salarié.e.s de la PSM qui ont rencontré plusieurs associations du réseau afin de comprendre comment elles accueillent leurs bénévoles, partageaient les bonnes pratiques, échangeaient sur ce qui fonctionne mal... Cela a permis de commencer à capitaliser différents outils et pistes de travail.

Ce travail essentiel a souvent été repoussé à plus tard par les associations membres en raison des urgences de terrain, mais le besoin a été renommé à plusieurs reprises sur le terrain à l'été 2018. La première réunion de préparation d'un cycle de formation des nouveaux et nouvelles bénévoles et services civiques aura lieu le 8 novembre. Il semblerait que les associations souhaitent organiser

ces temps d'échange/ formations de manière mensuelle, avec une animation tournante, en français et en anglais.

L'objectif est que la PSM initie cette action, la coordonne, mais qu'à terme les associations puissent animer ces formations seules, sur une base tournante et bénévole.

Les thématiques abordées pourraient être très larges : histoire du lieu, présentation des associations présentes, présentation des autres acteurs et actrices (partenaires, mais aussi préfecture, mairie, police, etc.), temps de formation sur l'asile, les droits des bénévoles, les mineur.e.s non accompagné.e.s, échanges sur l'altérité, la santé mentale, les passeurs, etc.

Nous sommes également en lien avec la Ligue de l'Enseignement pour les aider à établir un programme de formation pour les services civiques mis à disposition des associations d'aide aux personnes migrantes.

3. Conférences autour de personnes ressources

Le 15 mars 2018, Camille Guénebeaud, docteur en géographie, est venu présenter à Grande-Synthe une partie de son travail de thèse, intitulé « *Dans la frontière. Migrants et luttes des places dans la ville de Calais* ». Il est plus particulièrement revenu sur l'organisation de la gestion policière des migrations depuis la fin des années 1990 : quels acteurs, quelles missions et quelles pratiques policières sur le terrain. Une trentaine de personnes ont assisté à cette présentation, support à une réflexion sur l'évolution des stratégies policières et sur les logiques internes aux métiers qui les mettent en œuvre (PAF, CRS, gendarmerie, mais aussi entreprises de sécurité privées, transporteurs...).

Le 22 juin, la PSM invitait à une conférence à Calais autour de 3 des personnes ayant contribué à « *l'Atlas des migrants de Europe* » de Migreurop : Elsa Tyszler y a présenté la situation à la frontière maroco-espagnole, évoquant la dimension à la fois racisée et genrée des violences de cette frontière. Sara Casella-Colombeau s'est, elle, penchée sur les formes de contrôle à la frontière franco-italienne, entre Vintimille et Menton, soulignant de fait davantage leur continuité dans le temps que les éventuelles ruptures. Quant à Maël Galisson, il est revenu sur la question des morts à la frontière franco-britannique, pointant les différents enjeux sous-jacents à ce recensement. La discussion avec la salle s'est terminée par un appel à prendre au sérieux la revendication de "liberté de circulation", et à oser porter celle-ci publiquement, comme revendication crédible et pragmatique. 35 personnes ont pu assister à cette conférence au Centre européen de séjour de Calais.

D'ici la fin de l'année 2018, deux autres temps de conférence/atelier de réflexion sont prévus :

Le 24 novembre, autour du projet de recherche LIMINAL mené par l'INALCO sur la question des langues dans la migration : les chercheuses impliquées viendront rendre compte du travail de terrain réalisé autour de la question de la traduction et de ses enjeux. Ce temps de rendu se doublera de présentations de la situation dans différents pays de départ des personnes exilées présentes sur la frontière franco-britannique : l'Erythrée, l'Ethiopie et le Soudan. Ces « points

pays » répondent à un besoin régulièrement nommé par les bénévoles et militant.e.s du réseau PSM. Par ailleurs, la présence de locuteurs et locutrices en tigrinya, ahmarique, oromo et arabe soudanais, permettra d'ouvrir ce temps de réflexion et de présentation aux personnes exilées intéressées.

Enfin, un nouvel atelier de réflexion devrait être programmé avec Camille Guénebeaud, cette fois sur la question de « l'altérisation des personnes exilées », soit les manières dont celles-ci sont construites comme « autres » à travers différents mécanismes.

C. Outils : identifier et partager les outils pertinents

1. Diffusion d'outils de sensibilisation

Le site internet de la PSM rassemble à ce jour 30 jeux et livrets et une quarantaine de vidéos créés par des associations partenaires, un travail de recensement « public » sans équivalent à notre connaissance. La newsletter permet également une veille : un à plusieurs outils de sensibilisation (livrets, vidéos, jeux, spectacles) sont ainsi mis de l'avant chaque mois.

Un « classeur pédagogique », recensant une quarantaine de techniques d'animation issues de l'éducation populaire, a également été distribué à l'ensemble des associations et collectifs présent.e.s à l'AG 2018 de la PSM. Une version électronique est mise à disposition du réseau (en interne) et sur demande.

Enfin, les ateliers sensibilisation continuent de constituer les espaces les plus efficaces et stimulants de partage et d'appropriation des outils.

2. Mise à disposition d'outils juridiques et suivis de cas individuels

Des outils juridiques sont élaborés au sein des divers groupes animés par la PSM, ou sont préparés pour l'animation de formation. Le temps de réalisation des outils est assez long et demande un suivi important (actualisation, traduction, relecture, mise en ligne...). Avec la nouvelle loi asile et immigration, définitivement adoptée le 1^{er} août, une actualisation et révision de l'ensemble des outils juridiques sera nécessaire, en lien avec les associations membres du réseau. Des formations sur cette thématique seront également prévues une fois les outils actualisés.

La PSM est sollicitée par les bénévoles du réseau, mais aussi par des personnes extérieures sur des questions juridiques complexes. Nous constatons que le niveau de connaissance et d'expertise de plusieurs bénévoles est de plus en plus élevé et les questions soulevées peuvent dépasser les compétences des salarié.e.s de la PSM, d'où l'importance de cultiver un réseau de juristes, d'avocat.e.s et d'expert.e.s dynamique. Les thématiques abordées sont très larges :

- *droit et défense des occupant.e.s de terrain (confiscation, dégradations, vols de matériels, expulsions...)*

Cette thématique a occupé une très grande partie de l'année 2018 et occupera très certainement les années à venir les membres de la PSM. En effet, ces dernières années l'ensemble des membres ont vécu des expulsions de lieu de vie : Steenvoorde, Angres, Tatinghem, Calais, Grande-Synthe. Les *modus operandi* sont différents selon les camps, en ville (expulsions hebdomadaires sans respect des bases légales) ou à la campagne (arrêtés préfectoraux ou municipaux) et il est important que la PSM puisse être présente pour soutenir les bénévoles qui accompagnent les exilé.e.s dans ces expériences. La PSM a pu se former auprès de la Fondation Abbé Pierre (FAP) et du Groupement d'Information et de Soutien aux Immigré.e.s (GISTI) sur ces questions, et est entouré d'avocat.e.s et juristes spécialistes. Nous commençons à développer des réflexes pour tenter de lutter contre ces expulsions inutiles. Un outil est actuellement construit par des acteurs nationaux (dont la Fondation Abbé Pierre) pour établir un observatoire des occupant.e.s de terrain. La mise en place de cet outil permettra de lancer un cycle de formations autour des problématiques d'expulsions (voir la section consacré à cet outil plus bas)

Les salarié.e.s de la PSM sont moins sollicité.e.s sur des questions relatives à l'asile et au séjour, ou au Mineur.e.s Non Accompagné.e.s, qui peuvent désormais être traitées par des associations présentes à Calais (Cabane juridique, Refugee Youth Service) et à Grande-Synthe (Cimade). Sur les questions concernant les situations individuelles de personnes exilées, le travail de la PSM consiste principalement en un travail d'orientation vers les associations compétentes. Nous sommes désormais plus présentes sur la réflexion juridique concernant des groupes de personnes ou des bénévoles.

La rubrique « outils juridiques » de la PSM est très utilisée : les 3 pages les plus consultées du site internet de la PSM relèvent de cette rubrique. Ainsi, sur les 110 300 visites du site de la PSM en 1 an, près de 9500 concernaient la foire aux questions en droits des étrangers, droits d'asile, droits des bénévoles ; 6400 l'information sur les CAO (centres d'accueil et d'orientation) et 4780 les outils juridiques à destination des bénévoles et militant.e.s¹⁴.

Malheureusement il est impossible de savoir si cette rubrique « outils juridiques » est principalement consultée par les bénévoles du réseau ou par des personnes extérieures.

Parallèlement, un à deux outils juridiques sont systématiquement présentés dans la newsletter de la PSM.

3. Alimentation du site internet, du Facebook, et de la newsletter de la PSM

La PSM alimente un site internet qui se veut un espace de partage d'informations à destination du réseau et du grand public. Il est mis à jour régulièrement. Adresse du site : <http://www.psmigrants.org/>

¹⁴ Statistiques du site internet www.psmigrants.org au 14 octobre 2018.

La PSM dispose également de ressources électroniques qui ne sont pas diffusables à grande échelle (ressources internes ou trop spécialisées) et a créé un intranet avec son fournisseur Cliss21 et avec les différentes associations du réseau pour faciliter le partage des ressources. Cet espace se révèle extrêmement utile pour travailler de manière collaborative et sécurisée avec les membres du conseil d'administration et l'ensemble des associations membres.

Par ailleurs, la PSM dispose également d'une page Facebook alimentée très régulièrement :

<https://www.facebook.com/plateformedeservicesauxmigrants/>

Depuis décembre 2016, la PSM envoie mensuellement une newsletter. Celle-ci est désormais adressée à plus de 940 abonné.e.s. Elle reprend des informations des associations ou des « jungles », des outils juridiques et de sensibilisation ainsi que des articles de fond sur des sujets précis. Elle peut également être le lieu de relai de pétitions, d'offres de formations ou d'emplois.

Les salarié.e.s de la PSM sollicitent les membres du réseau régulièrement pour compléter cette newsletter : rédaction d'articles, réactions à des événements d'actualités. C'est un espace d'expression et d'échange qui permet d'avoir une visibilité sur ce qu'il se passe dans l'ensemble du réseau, de faire connaître les activités de la PSM et centraliser des informations.

Cette newsletter est l'outil phare de communication de la PSM. Les responsables associatifs nous l'ont confirmé à l'AG de la PSM : c'est pour la plupart, la manière la plus efficace de transmettre de l'information sur et dans le réseau. Elle a vocation à perdurer et à devenir de plus en plus collaborative. Pour l'instant, le travail d'écriture, de mise en page et de collecte des données est assurée par les salarié.e.s de la PSM en lien avec une bénévole. Mais nous souhaiterions que cet outil puisse être pris en charge par la commission « communication » que nous avons souhaité créer suite à l'AG de la PSM.

Concernant les outils de communication de la PSM :

- Nombre de visites du site internet sur les 365 derniers jours : 110 300
- Nombre de newsletters envoyées entre le 01.01.2018 et le 15.10.2018 : 9
- Nombre d'abonné.e.s à la newsletter au 15.10.2018 : 941
- Nombre de mentions « J'aime » de la page Facebook : 685
- Moyenne des personnes atteintes quotidiennement via la page FB sur les 365 derniers jours : 222 (429 sur les 28 derniers jours) – Statistiques Facebook

II. Coordination et actions collectives

A. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis

1. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux

La PSM anime, quasiment depuis son origine, des groupes juridiques réunissant les acteurs et actrices de la région Nord Pas de Calais s'intéressant à ces questions ou ayant une compétence particulière en la matière.

Il y avait à l'origine un « *groupe juridique régional* » se réunissant à Calais une fois toutes les 5 semaines. Avec l'augmentation du nombre de personnes présentes à Grande-Synthe et à Norrent-Fontes en 2015 et 2016, des groupes locaux sont nés dans ces deux villes ainsi qu'à Calais.

Ces groupes locaux se réunissent plus ou moins régulièrement, en fonction des associations en présence sur le terrain à telle ou telle époque et des actions en cours.

- *Groupe juridique Norrent-Fontes*

Cette année, le groupe juridique Norrent-Fontes s'est réuni quatre fois. La situation a complètement changé (il n'existe plus de camp à Norrent-Fontes ; six personnes exilées vivent sur le terrain boisé d'un bénévole à Quernes) mais le groupe a perduré. Un travail a été mené sur les suites juridiques à donner à l'expulsion du camp, notamment sur une éventuelle saisine de la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur la question du droit au recours effectif, mais le conseil d'administration de Terre d'Errance n'a pas souhaité y donner suite. Une procédure au fond contre l'arrêté municipal ayant ordonné la destruction du camp est toujours en cours.

Ces groupes juridiques, qui ont lieu sur des plages horaires longues, sont l'occasion de se former et de prendre le temps de creuser des questions de fond, notamment dans le cadre des nouvelles activités de l'association Terre d'Errance Norrent-Fontes. En effet, l'association accompagne les adultes demandant l'asile et les mineur.e.s non accompagné.e.s pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de l'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) de Fouquières les Béthune. L'association mène un plaidoyer et des actions collectives contre les interpellations à domicile dont sont victimes les adultes (dans la tentative de les renvoyer de manière contrainte vers l'état membre responsable de la demande d'asile) et l'absence de scolarisation des mineur.e.s confié.e.s à l'ASE. Depuis septembre, les moins de 16 ans ont pu être scolarisé.e.s.

Lors du dernier groupe juridique, consacré aux interpellations à domicile de demandeur-ses d'asile dubliné.e.s, a été proposé de créer une formation sur Dublin entre la PSM et Terre d'errance Norrent-Fontes.

- *Le groupe juridique régional*

Cette année, le groupe juridique régional s'est réuni trois fois. Ce groupe est toujours composé d'avocat.e.s du barreau de Lille et de Boulogne sur mer (plus présent.e.s cette année) et de bénévoles et salarié.e.s très sensibilisé.e.s sur les problématiques juridiques.

Le groupe est préparé par les salarié.e.s de la PSM en lien avec quelques bénévoles. Un ordre du jour précis est systématiquement envoyé a minima 15 jours avant la rencontre.

Ce groupe est un espace de discussion important, mais avec toujours cette même difficulté : tou.te.s ne viennent pas avec les mêmes connaissances et les mêmes attentes à ce groupe. C'est pourquoi, il a été décidé de thématiser les groupes. Le premier groupe thématique a eu lieu le 11 septembre 2018, il portait sur le règlement Dublin III et sur nos possibilités de soutenir les personnes exilées dans leurs démarches pour se voir reconnaître le droit de déposer une demande d'asile en France. Cette expérience a bien fonctionné car les personnes présentes connaissaient le sujet et avaient envie d'agir ensemble.

Ce groupe est un espace utile pour que les bénévoles puissent faire entendre les difficultés d'accompagnement des personnes exilées, difficultés que peuvent faire remonter auprès d'autres avocat.e.s, de magistrat.e.s ou des autorités, les avocat.e.s des membres du groupe.

A Grande-Synthe et à Calais ce sont plutôt des groupes thématiques qui se sont développés cette année et qui fonctionnent bien.

- *Groupes « violence » et groupe « référent.e.s » à Grande-Synthe*

En 2018, se sont réunis deux groupes de réflexion sur les violences. Ces réunions sont assez difficiles à animer car les faits rapportés sont très graves et qu'une grande partie des bénévoles et salarié.e.s ne sont pas formé.e.s à traiter ce genre d'information (en dehors des acteurs médicaux). Nous essayons en lien avec la Fondation Abbé Pierre et l'association Trajectoires de mettre en place des temps d'échange sur ces questions, notamment sur celle de l'emprise, et de construire un diagnostic de la situation. Des protocoles de référencement des victimes ont été créés par d'autres instances (groupe femme à Calais en 2016 – mission de France Terre d'Asile sur l'identification des personnes victimes de traite des êtres humains) et pourraient être réinvestis par ce groupe.

Un groupe spécifique a eu lieu sur les Mineur.e.s Non Accompagné.e.s également en début d'année.

Un nouveau cadre de réunion a été créé cette année sous l'impulsion de la Cimade Grande-Synthe et de la PSM. C'est la réunion « référent.e.s » réunissant une dizaine d'associations. Trois réunions ont eu lieu à ce jour.

Suite aux diverses expulsions ayant eu lieu à Grande-Synthe cette année, la Cimade a mis en place des outils de collecte de l'information autour des expulsions. En effet, il est fondamental que nous puissions documenter les expulsions afin de pouvoir comprendre quels en sont les mécanismes, le cadre légal, et pouvoir en référer au Défenseur des droits ou les contester en

justice. Une dizaine d'associations, parmi la vingtaine qui intervient à Grande-Synthe ont souhaité participer à ces observations. De là, est né un groupe appelé « *réfèrent.e.s* » dont l'objectif est de créer un mode d'organisation viable et efficace de remontées de l'information de terrain dans une optique de plaidoyer et d'actions contentieuses. Ce groupe s'appuie sur une chaîne d'information en direct coordonnée par la Cimade et la PSM, et un cloud sécurisé par un mot de passe dans lequel sont centralisées et traitées l'ensemble des informations relatives aux thématiques suivantes : expulsion, hébergement, violences, mineur.e.s non accompagné.e.s.. Le travail mené par les associations dans ce groupe est très intéressant. La collecte et le traitement des données est un enjeu crucial, il nous a été conseillé par de nombreux acteurs et actrices extérieures de mettre en place des outils en ce sens, (notamment Amnesty International). De ce « jeune » groupe est née l'idée d'une lettre inter-associative au préfet du nord documentant la situation et demandant la mise en place de solutions durables d'hébergement.

- Groupes « violences » et « expulsions » à Calais

A Calais, six réunions juridiques se sont tenues, trois sur les violences, trois sur les expulsions.

La lutte acharnée du gouvernement contre les dits « points de fixation » conditionne l'accès aux droits fondamentaux des personnes. Si les expulsions qui résultent de cette politique sont, de fait, devenues un enjeu sur l'ensemble des lieux d'action de la PSM, c'est à Calais qu'elles sont les plus nombreuses, puisque menées sur une base (quasi-)quotidienne.

C'est principalement autour de la Cabane juridique, de l'Auberge des Migrants, d'Utopia 56 et d'Help Refugees que se sont constitués des temps de réflexion et de travail. Deux courriers ont été produits suite à ces différentes discussions : un courrier au procureur de Boulogne sur Mer lui indiquant qu'il nous semblait que les réquisitions prises par ses services en vue de contrôler l'identité des personnes étaient utilisées afin d'expulser les personnes exilées de leurs lieux de vie. Un autre courrier au préfet du Pas de Calais demandant la base légale de l'ensemble des expulsions ayant eu lieu entre février et avril (plus d'une vingtaine). Ces 2 courriers sont restés sans réponse à ce jour.

Les réunions « violences » visaient à réunir l'ensemble des acteurs et actrices ayant des données sur cette thématique, de comparer les bases de données et de réfléchir à leur utilisation. Ces temps ont été utiles : un rapport sur le harcèlement policier des bénévoles par l'Auberge des Migrants en a été issu notamment. Mais nous nous sommes aperçu.e.s qu'il était assez difficile pour les associations d'accepter de partager leurs données (bien que non sensibles et anonymisées) et que travailler collectivement n'était pas une évidence pour tou.te.s.

Les réunions « violences », comme les réunions « expulsions », sur des thématiques proches avaient pour objectif principal de trouver un mode d'organisation collectif pour récolter les données.

Ce fut l'occasion également de réfléchir à des stratégies, de mettre en places des actions en petits groupes, de voir comment sensibiliser à ces questions les autres associations etc. Actuellement, une réflexion est menée à Calais concernant la possibilité ou non d'adopter un mode de fonctionnement similaire à celui du groupe « *réfèrent.e.s* » de Grande-Synthe.

Deux listes de diffusion sont alimentées par la PSM, elles permettent d'avoir un espace de discussion collectif, facilement utilisable et rapide pour échanger les informations, les bonnes pratiques, etc.

- La liste « Juridique »

Elle regroupe l'ensemble des acteurs juridiques associatifs, salarié.e.s et bénévoles avec qui nous travaillons régulièrement.

- La liste « Avocat.e.s »

Elle regroupe les acteurs et actrices précédemment cité.e.s et les avocat.e.s intéressé.e.s par nos actions du barreau de Lille, Boulogne sur mer et Paris.

Les salarié.e.s de la PSM sont abonné.e.s à des listes d'informations nationales (liste « logement droits de l'Homme » « défense des habitant.e.s de terrain », « délit de solidarité », « Etat généraux des migrations », etc.). Nous prenons connaissance des infos et les diffusons aux acteurs et actrices susceptibles d'être intéressé.e.s.

2. Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives

- *A Calais*

Les réunions inter-associatives de Calais, organisées toutes les semaines sous l'impulsion et l'animation de la PSM, se poursuivent cette année avec la même régularité qu'avant la destruction du bidonville calaisien en octobre 2016.

Cette rencontre réunit entre 15 et 25 personnes appartenant à des associations nationales présentes sur le terrain depuis longtemps (Médecins du Monde, Secours Catholique...), des associations britanniques (Help Refugees, Safe passage...), des associations locales (Salam, Auberge des Migrants...) et des militant.e.s calaisien.ne.s. Il y a également parfois des militant.e.s, des chercheurs et chercheuses de passage, des avocat.e.s et des personnalités venues nous soutenir.

Ces réunions permettent de faire un point sur la situation sur le terrain, d'échanger des informations, des points de vue et parfois de prendre des décisions collectives. C'est dans ces instances que sont discutées la rédaction de communiqués de presse ou de lettres aux autorités, ou encore la construction de contentieux juridiques collectifs.

Cette année, plusieurs groupes de travail ont été issus de l'inter-asso (expulsions, violences, santé...).

L'un de ces groupes a été celui sur les décès à la frontière. Les associations ont souhaité s'organiser pour accompagner au mieux les proches des personnes disparues ou décédées sur le terrain. Pour cela, un document commun a été rédigé, un espace collectif en ligne a été ouvert par la PSM. Cette thématique a été l'occasion d'ouvrir la parole et de

questionner nos pratiques. Il a été également l'occasion de partages avec des collectifs de la Roya ou de Briançon qui font face aux mêmes problématiques. Le groupe n'a pu se réunir que 3 fois en raison des contraintes de l'ensemble des participant.e.s, mais a vocation à perdurer.

Il y a également la volonté de réfléchir dans cet espace de réunion inter-associative à Calais à l'invitation de personnes exilées à ces réunions : comment les accueillir ? Plusieurs enjeux ont d'ores et déjà été identifiés : la question de la traduction, du transport, des documents disponibles, des ordres du jour à anticiper, etc.

La PSM essaye de créer un climat pacifié dans ces réunions inter-associatives et de remédier aux tensions en proposant divers outils (règles d'assemblée, respect des temps de traduction, proposition de résolution de conflits en dehors de l'instance...). Cette année, un travail sur le cadre de la réunion inter associative a dû être fait, et la forme de cet espace a été questionnée lors de plusieurs rencontres. Plusieurs propositions en découlent :

- La proposition d'une co-animation tournante (avec une salariée de la PSM en constant)
- Une introduction avec un tour de table pour permettre à chacun.e de participer à la présentation de l'état de la situation et orienter au besoin les discussions à suivre
- La division de la rencontre en deux temps (Une première partie « classique », centrée sur le partage d'informations, et une seconde partie « thématique » qui peut varier chaque semaine et permet d'approfondir un point particulier soulevé précédemment : plan grand-froid et droit à l'hébergement inconditionnel, participation des personnes exilées, etc.)
- L'organisation plus systématique de groupes de travail thématiques pour s'assurer que les pistes d'action qui émergent lors de ces rencontres et qui nécessitent un travail de suivi plus ou moins important, soient véritablement menées à terme

L'ensemble de ces propositions sont en cours d'expérimentation à ce jour.

- *A Grande-Synthe*

A Grande-Synthe, jusqu'à septembre 2018, il n'existait pas de véritables réunions inter-associatives. Il existait un « *collectif migrant* », coordonné par le Carrefour des Solidarités, réunion à laquelle étaient invitées seulement quelques associations et qui se réunissait moins d'une fois par mois. Cet espace ne permettait pas de faire un point régulier sur la situation, ni de mettre en place des stratégies communes.

Les réunions en Mairie de Grande-Synthe semblaient jouer ce rôle de réunion inter-asso puisque celle-ci invitait les associations à des « réunions de coordination associatives ». Mais là non plus, la discussion n'était pas aisée. Heureusement, depuis quelques semaines, les associations se rencontrent quotidiennement, pendant 2 heures et peuvent évoquer des questions de fond.

D'autres espaces de discussion se sont ouverts, comme le groupe « *réfèrent.e.s* » évoqué plus haut, ainsi que celui sur la Maison du migrant.

Deux réunions ont eu lieu entre les acteurs « historiques » de la Maison du Migrant, que sont la Cimade, la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde et la PSM. Six réunions ont eu lieu entre ces acteurs et les associations grande-synthoises. De ces rencontres, une présentation diaporama d'une esquisse de projet a été construite, de nombreux contacts établis (architectes solidaires, squat..). Des associations sont aussi allées à la rencontre du directeur du camp d'Ivry et ont pu visiter des lieux proches de ce qui pourrait être mis en place sur le littoral pour les personnes exilées. Ce travail doit continuer, mais il est actuellement perturbé par l'urgence humanitaire et le contexte politique à Grande-Synthe (expulsions à répétition, arrivées de nouvelles personnes portant le nombre d'exilé.e.s à 1500, etc.)

A Grande-Synthe comme à Calais, la PSM a coordonné des réunions spécifiques de préparation à la venue du rapporteur de l'ONU sur l'eau et des équipes du Défenseur des droits : organisation logistique, alimentation des saisines, communiqués de presse, etc.

3. Animation du groupe de travail « Solidarité précaires »

A l'échelle locale, le groupe « Solidarité précaires », issu du Forum 2017 et co-animé aujourd'hui par la PSM et le Secours Catholique, vise à rejoindre les personnes précarisées et les organisations travaillant à leurs côtés, pour créer ainsi de nouvelles alliances. Il s'est plus particulièrement structuré à Calais, mais a vocation à essaimer sur plusieurs lieux, d'où l'importance pour la PSM de bien documenter cette expérience calaisienne.

Ce projet s'inscrit dans une **démarche d'organisation communautaire**, au sens où il entend contribuer à la « création d'un pouvoir local relationnel : établir des échanges entre organisations et communautés voisines, bâtir une culture de dialogue systématique, faciliter pas à pas la coopération, au sein d'un quartier ou d'une ville »¹⁵.

Il relève également d'une **démarche d'éducation populaire**, entendue comme effort d'organisation des premiers et premières concernées par une injustice, en vue d'une transformation sociale.

Dans ce cadre, **2 grands objectifs** peuvent être identifiés du côté de la PSM :

1) Mettre en réseau les associations de solidarité locales pour favoriser des actions communes

- Renforcer la lutte contre les préjugés entre et sur ces différentes populations
- Renforcer, à terme, les associations dans leur pouvoir d'interpellation des décideurs et décideuses

2) Permettre à chacun et chacune d'affirmer sa place dans la ville, son droit à être là et à y vivre dignement

¹⁵ Knutsen Jean-Michel, « Organiser la communauté. Récit d'expérience d'un *community organiser* dans l'Angleterre post-Brexit », ouvrage à paraître.

- Créer des espaces de rencontre entre les populations qui soient des espaces de convivialité, mais aussi de valorisation des savoirs et savoir-faire de ces habitant.e.s
- Renforcer la solidarité entre personnes précarisées et favoriser à terme leur capacité à agir ensemble. Favoriser des formes d'auto-organisation
- Renforcer, à terme, les habitant.e.s dans leur pouvoir d'interpellation des décideurs et décideuses, et, plus généralement, leur capacité à dire et faire la ville

Très concrètement, à Calais, une rencontre le 17 octobre 2017 a ainsi rassemblé, de manière inédite, 9 collectifs (29 personnes) travaillant aussi bien auprès des exilé.e.s que de la population calaisienne plus généralement. Décision a été prise d'ancrer notre action dans un quartier spécifique : le quartier du Beau-Marais. Ce quartier populaire de Calais est un espace parfois habité, souvent traversé par des personnes exilées. De nombreuses personnes survivent également, jusqu'à très récemment, en marge du quartier, dans le « bois Chico Mendes ».

Le 12 mai 2018, les associations ont organisé conjointement une fête de quartier, ouverte à toutes et tous, validant par là leur volonté à travailler ensemble. Le Secours Catholique, l'Auberge des migrants, Utopia56, Refugee Community Kitchen, St Vincent de Paul, la paroisse de St Nicolas, les DésKlés (association favorisant la rencontre autour de jeux de société), le Centre social Matisse et la MJC (Maison des jeunes et de la culture) ont ainsi mobilisé leurs bénévoles et salarié.e.s pour offrir une journée festive et conviviale à une centaine d'habitant.e.s du quartier (dont des familles exilées) ou de personnes vivant à ses marges.

Depuis, le collectif a décidé de changer de nom (certain.e.s participant.e.s ne se retrouvant pas forcément dans la catégorie de « précaires », considérée comme stigmatisante) pour celui de « Collectif Tous ensemble pour le Beau-Marais ». Le travail de communication auprès de divers acteurs du quartier et de mobilisation d'autres habitant.e.s est également en cours.

La PSM joue ici principalement un rôle de coordination, visant à :

- Préparer et co-animer avec le Secours Catholique les temps de rencontre du groupe
- Assurer la diffusion des informations partagées et le suivi des décisions prises au sein du groupe
- S'assurer (plus généralement) que les différent.e.s participant.e.s au groupe aient les moyens et les espaces pour s'impliquer
- Accompagner la planification des actions communes décidées, leur réalisation et le travail de mobilisation sous-jacent
- Aller chercher les ressources nécessaires pour répondre aux besoins en formation

Sur ce dernier point, un premier temps de formation est prévu le vendredi 9 novembre autour de Jean-Michel Knutsen, fondateur de « Organisez-vous ! » (<http://organisez-vous.org/qui-sommes-nous/>), pour réfléchir ensemble aux moyens de mobiliser et de s'organiser sur le long terme, et d'accroître ainsi notre pouvoir collectif.

L'association Aequitaz, qui travaille à « développer le pouvoir d'agir des personnes vivant des situations d'inégalités » est également intéressée à appuyer le collectif. Celui-ci est invité à une rencontre nationale qui se tiendra les 30 novembre et 1^{er} décembre prochains.

B. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives

1. Observatoire des expulsions de camps et bidonvilles

La problématique de harcèlement des habitant.e.s de terrain par le biais d'expulsions à répétition touche l'ensemble du réseau de la PSM.

De nombreux besoins ont été identifiés :

- des formations pour comprendre les enjeux
- des groupes de réflexion pour élaborer des stratégies
- des outils pour collecter les données de terrain
- du temps dégagé pour faire du plaidoyer et construire des alternatives possibles comme la maison du migrant par exemple.

La PSM participe aux temps de formations et discussions relatifs à la défense des occupants de terrain (notamment à Paris avec la FAP). Elle fait bénéficier les acteurs et actrices juridiques locaux de ces informations et créent des réunions spécifiques pour avancer sur ces questions et construire des stratégies communes. La lutte contre les expulsions se situe dans le temps long, C'est une stratégie juridique, politique et communicationnelle. Il y a également un enjeu très fort autour de la collecte de données. Pour pouvoir agir contre les expulsions, il faut pouvoir les anticiper ou, a minima, disposer de l'information en temps réel. D'où diverses expérimentations en la matière qui doivent être poursuivies (chaîne de sécurité, groupe référent.e.s, groupe violences, etc.).

Nous faisons partie du groupe de travail mené par la Fondation Abbé Pierre et Romeurope sur l'Observatoire et participons, parfois physiquement, mais le plus souvent par téléphone, aux réunions organisées autour de l'observatoire à Paris. C'est un travail extrêmement stimulant que nous essayons de transmettre aux associations intéressées.

L'objectif de cet observatoire est de recenser les expulsions et évacuations afin de pouvoir analyser la politique mise en œuvre autour de ces lieux et des populations et de pouvoir mener un plaidoyer efficace car chiffrés, datés, précis.

Ce qui est intéressant, c'est qu'introduire les populations en transit vers l'Angleterre modifie l'Observatoire, qui avait au départ conçu pour travailler avec des populations roms. Par exemple, voici les « cases » que nous avons pu ajouter au questionnaire : 98 nationalités différentes présentes, expulsions quasi quotidienne, absence de base légale connue des expulsions, des

propositions d'hébergement spécifique en Centre d'Accueil et d'Orientation ou en Centre d'Accueil et d'Examen de la Situation Administrative...

Sur cette thématique et dans cette même optique de lutte contre les expulsions, nous avons pu participer à la **relecture et diffusion** des conseils contenus dans le guide du GISTI, FAP, ROMEUROPE sur les droits des occupant.e.s de terrain et participons au séminaire organisée par la Fondation Abbé Pierre sur les droits des occupant.e.s de terrain.

2. Campagne « Délinquant.e.s solidaires »

La PSM a participé à la mobilisation autour du réseau « *Délinquants solidaires* », qui s'est formalisé en 2016. Ce réseau, qui réunit désormais plus de 650 associations et collectifs, a pour vocation d'en finir avec le délit de solidarité.

La participation à ce réseau prend tout son sens pour les membres de la PSM, dont la quasi-totalité est signataire du Manifeste (<http://www.delinquantssolidaires.org/le-manifeste/>).

Le travail de la PSM consiste à suivre ces affaires, à conseiller, écouter, rassurer les bénévoles, parfois leur trouver un.e avocat.e, rassembler des preuves, mobiliser le réseau pour venir aux audiences, rédiger des comptes rendus de ces audiences, inciter les personnes à se rapprocher du réseau « Délinquants solidaires »...

Cette année, cette thématique a marqué l'activité de la PSM qui a été très sollicitée par les bénévoles du réseau, mais aussi par les chercheuses d'Amnesty International qui mènent une enquête sur les défenseurs des droits humains, ou par le rapporteur de l'ONU sur les défenseurs des droits humains également. La PSM garde en mémoire les éléments de faits, les poursuites et peut les fournir de manière sécurisée aux personnalités qui travaillent sur ces questions.

Nous avons animé trois formations sur la thématique du délit de solidarité et du droit des bénévoles face à la police en partenariat avec la Cabane Juridique (voir « formations juridiques »). Nous avons également traduit un document conseil pour les bénévoles sur la garde à vue en anglais.

Vous trouverez ici trois communiqués relatifs au délit de solidarité :

Rapport de l'auberge des migrants - <http://www.psmigrants.org/site/wp-content/uploads/2018/08/Rapport-Calais-le-harcèlement-policier-des-bénévoles.pdf>

<http://www.psmigrants.org/site/communique-de-presse-13-07-2018-malgre-labrogation-du-delit-de-solidarite-la-discrimination-des-solidaires/>

<http://www.delinquantssolidaires.org/item/delit-de-solidarite-une-association-accusee-davoir-distribue-des-tentes-a-calais>

3. Etats Généraux des Migrations

A l'occasion de la journée Internationale des Migrant.e.s le 18 décembre 2017, les États Généraux des Migrations ont proclamé leur lancement par un communiqué signé par plus de 413 associations qui affirment la nécessité de promouvoir un changement radical des politiques migratoires¹⁶.

Cette date marquait également le lancement des concertations locales. La première rencontre dans le Nord Pas de Calais s'est tenue à Lille le 11 janvier 2018 et a rassemblé **plus de 40 collectifs et organisations différentes, agissant sur l'ensemble de la région**. Voici ce que Nan Suel, membre de la PSM et de Terre d'Errance Norrent-Fontes, écrivait au sujet de cette rencontre dans notre newsletter du mois de février :

« C'était bien ! Environ 40 associations représentées et une centaine de personnes. Des gens de Valenciennes, de Calais, de Lens ou de Lille des gens qui migrent, des gens qui ont migré, ou des qui pas du tout, des gens qui aident d'autres gens qui veulent partir ou qui veulent rester, qui viennent d'Albanie, du Vietnam, du Maroc, d'Afghanistan ou du Soudan. Des gens qui ont un toit sur la tête, des gens qui n'en ont pas. Des gens qui travaillent salarié, d'autres qui ne travaillent pas, ou pas salarié. Des syndiqué-e-s. On était plein de gens différents et c'était bien. On va se revoir bientôt pour continuer à réfléchir ensemble à une autre politique migratoire : tout un programme ! »

Suite à cette rencontre fondatrice des « Etats Généraux des Migrations – Nord-Pas-de-Calais », des commissions thématiques se sont mises en place pour permettre de dresser un état des lieux des enjeux dans le Nord-Pas-de-Calais, et de définir très concrètement des pistes d'action.

Une seconde rencontre plénière s'est tenue le 7 avril, dans les locaux de l'Université Lille 3 de Villeneuve-d'Ascq, et a réuni **plus de 80 personnes** autour des questions relatives au logement, à l'éducation, au droit au séjour, à l'accueil des personnes étrangères. Nous y avons validé collectivement les éléments de diagnostic et les propositions d'action à faire remonter au niveau des Etats Généraux des Migrations national.

La PSM a ici participé ponctuellement aux rencontres au niveau national, et a joué un rôle actif dans l'organisation régionale des EGM (animation du groupe de facilitation, participation à différentes commissions thématiques, animation, avec d'autres, des temps de rencontre en plénière).

4. Rencontres avec des partenaires et personnalités

Chaque année, nous rencontrons des personnalités, chercheurs-ses, journalistes, fondations, associations étrangères, afin de dresser un état des lieux de la situation des personnes exilées dans la région Haut de France et Normandie. Ces rencontres sont l'occasion de parler de la situation de manière globale, de renvoyer vers des membres du réseau et de créer des partenariats.

¹⁶ <https://www.psmigrants.org/site/lancement-officiel-des-etats-generaux-des-migrations/>

Cette année nous avons rencontré :

- Des chercheur.se.s et étudiant.e.s :
 - Aziz Hlaoua (anthropologue réalisant un film documentaire sur la situation des personnes migrantes)
 - Emilie Dalage (chercheuse qui mène un projet culturel avec le Channel- scène nationale de Calais)
 - Des étudiant.e.s de master 1 qui travaillent sur le délit de solidarité
 - Des chercheuses du Comidad para los refugiados (Espagne) qui travaillent à la rédaction d'un rapport sur la situation des exilé.e.s aux frontières franco-britannique, franco-italienne et maroco-espagnole.
 - Des chercheuses d'Amnesty International et Amnesty France qui travaillent à l'élaboration d'un rapport sur le délit de solidarité, et plus particulièrement les pressions et le harcèlement subis par les bénévoles et militant.e.s à la frontière franco-britannique. Cette visite a entraîné l'organisation de rencontres avec l'ensemble des acteurs pertinents à Calais et avec quelques acteurs de Grande-Synthe.
 - Satoru Samba, un chercheur japonais qui travaille sur les politiques migratoires européennes et que l'on rencontre une fois par an.
 - Une chercheuse du bureau d'étude Seefar (<https://seefar.org/>), mandaté par l'Union européenne pour faire un état des lieux des camps informels regroupant des personnes exilées en France, et plus particulièrement à la frontière franco-britannique.
 - 12 étudiantes et étudiants du Master 2 « Développement et action culturels dans les territoires » de l'Université de Lille, dans le cadre d'un diagnostic territorial sur Calais. Il s'agissait de présenter le rôle de la PSM, et plus particulièrement le projet d'organisation collective « Tous ensemble pour le Beau-Marais ».

Des associations ou autres institutions souhaitant comprendre la situation en vue d'éventuellement s'investir sur le terrain :

- Une responsable de l'International Rescue Committee qui met en place des projets d'accès à l'information pour les personnes exilées en Turquie, Grèce et Italie, et qui souhaite réfléchir à la mise en place de projets du même type à la frontière franco-britannique,
- Les responsables techniques du "Wiki migration" qui a pour but d'offrir un espace collaboratif de partage d'information sur les problématiques liées aux migrations sur le territoire français.

Nombre de personnes rencontrées par la PSM entre le 01.01.2018 et le 15.10.2018 :

Une trentaine

C. Actions collectives : soutenir leur émergence et appuyer leur organisation

1. Coordination de contentieux et d'actions juridiques

Les associations du réseau, dans leur mission d'accompagnement et de soutien des exilé.e.s se retrouvent parfois au cœur d'actions contentieuses, en défense (contestation d'arrêtés municipaux ou préfectoraux) ou de manière pro-active pour demander l'amélioration des conditions de vie des exilé.e.s.

Dans le cadre de ces contentieux, la PSM essaye de faciliter les liens entre associations et avocat.e.s. Les façons de travailler et les attentes étant parfois très différentes. C'est un véritable travail de médiation et de « digestion » des informations. Ce sont les associations sur le terrain qui réalisent le travail de collecte d'informations et de documents, la PSM qui coordonne et explicite, et les avocat.e.s qui répondent aux questions et proposent des stratégies.

Grâce au groupe juridique régional et aux précédents contentieux menés par les associations du réseau, le lien avec les avocat.e.s s'est véritablement resserré et le travail avec eux et elles a lieu quasiment quotidiennement. Bénéficiaires des informations du réseau, ils et elles peuvent être plus réactives et plus impliquées.

En défense, comme en « attaque », la préparation de contentieux est un temps fort pour les associations et pour les salarié.e.s de la PSM. La PSM, ses salarié.e.s, dirigeant.e.s, comme les associations membres disposent d'une meilleure connaissance des questions juridiques et d'une plus grande expérience au fil des années. Cela permettra, nous l'espérons, d'obtenir de meilleures décisions à terme devant les tribunaux.

Cette année, les associations calaisiennes ont souhaité se mobiliser sur un **contentieux concernant l'accès à l'eau des personnes exilées**. En effet, malgré l'installation par l'état de fontaines mobiles, les besoins en eau des personnes exilées ne sont toujours pas satisfaits et les associations devaient fournir une très grande quantité d'eau. Il était nécessaire de pouvoir garantir un accès à l'eau 24H/24, comme l'exigent les normes humanitaires.¹⁷

Nous avons testé cette année une organisation un peu différente.

Pour mener à bien ce contentieux, nous avons utilisé l'entrepôt de l'Auberge des Migrants comme « quartier général », réunissant une fois par jour l'ensemble des acteurs et actrices mobilisées sur le contentieux, et centralisant les informations dans un cloud commun. Le travail sur le contentieux a pu se faire sur une semaine, a mobilisé près de 15 personnes à temps plein. Ensuite, la coordination a eu lieu de manière plus serrée entre les salarié.e.s de la PSM, les avocat.e.s et deux bénévoles référent.e.s.

Le procès s'est déroulé en juillet devant le tribunal administratif de Lille. Le préfet avait prévu la mise en place de mesures complémentaires (bidons d'eau, bacs à linge...), et la décision du tribunal administratif de Lille nous a été favorable. Le préfet a été condamné à installer de

¹⁷ <http://www.psmigrants.org/site/refere-liberte-sur-leau-decision-du-tribunal-administratif-de-lille/>

nouvelles latrines et un point d'eau supplémentaire, mais c'est une bien maigre victoire au vu des nécessités de terrain.

Les associations ont regretté devoir saisir le tribunal administratif pour que les droits fondamentaux des personnes exilées soient respectés. Suite à la décision du Tribunal Administratif, les associations ont adressé un courrier au préfet en demandant que soient respectés l'ensemble des mesures discutées au Tribunal Administratif.

Un temps bilan de l'action a eu lieu le 2 octobre en inter-asso Calais, ce fut un temps de discussion riche sur nos méthodes de travail, afin d'être plus efficace sur les prochains contentieux. Cela a permis de revenir sur 3 années d'accompagnement des contentieux par la PSM et de capitaliser dans un seul document les bonnes pratiques et les points de vigilance sur notre méthodologie collective (document interne disponible sur demande).

Les jurisprudences obtenues en 2017 par les associations et les personnes exilées calaisiennes ont servi à d'autres. Ce fut le cas à Choisy le Roi où **la jurisprudence « calaisienne » a pu être utilisée.**¹⁸

Cela est important car le travail autour du contentieux est très lourd pour les associations et les victoires paraissent souvent petites quand la demande première faite devant le ou la juge est celle d'un hébergement inconditionnel pour tou.te.s.

Le contentieux s'alimente de données et d'actions concrètes. L'enjeu de la collecte et de la compilation des données est fondamental, il faut que nous puissions nous appuyer sur des faits précis, et que nous puissions documenter et prouver les arguments utilisés devant le juge. Nous progressons collectivement sur ce dernier point, mais malgré les outils mis en place (formulaires en ligne, cloud commun, système de chaîne d'informations par sms, groupes WhatsApp) des informations se perdent, et surtout, ne sont pas valorisées.

Ces données participent à l'alimentation des rapports du Défenseur des droits que nous informons a minima mensuellement des situations sur le terrain. Des associations contribuent également en sortant des rapports, cette année par exemple, sur les expulsions ou le harcèlement policier des bénévoles.

2. Rédaction et diffusion de courriers d'interpellation des autorités

La PSM soutient les associations dans leur mission d'interpellation des autorités, elle anime des instances de rédaction ou de réflexion sur des courriers, fait des propositions, coordonne les corrections, commentaires, récolte les signatures des associations et envoie les courriers.

Cette année, des courriers ont été envoyés à ces diverses autorités :

¹⁸ <http://www.romeurope.org/leau-droit-fondamental-habitants-bidonville-de-choisy-roi-dailleurs/>

- Préfet du Nord et du Pas de Calais sur la situation des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s, les expulsions, les conditions de vie des personnes exilées
- Procureur de Boulogne sur Mer sur les expulsions
- Préfet du Nord sur les expulsions à Grande-Synthe
- Préfet du Nord pour demander la création de places d'hébergement durables sur le littoral
- Préfet du Nord pour faire cesser les discriminations d'entrées sur le camp de Grande-Synthe (bénévoles anglais.e.s empêché.e.s d'entrer)¹⁹

Ces courriers sont issus de discussion inter-associative, ou des groupes juridiques. Ils sont très souvent rédigés par les salarié.e.s de la PSM en lien avec des avocat.e.s. Ces courriers sont très utiles dans le cadre des divers contentieux menés par les associations membres du réseau, ils peuvent notamment prouver devant les juges l'absence de réponse des autorités ou des réponses inadaptées.

3. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation

Les 1^{er} et 2 mars 2018 se tenait, à l'initiative de la Mairie de Grande-Synthe, la **Convention nationale sur l'accueil et les migrations**²⁰. Celle-ci a réuni plus de 1500 participant.e.s pour échanger sur le thème et aboutir à la production d'un Manifeste. La PSM a été sollicitée en amont de la Convention pour participer à la réflexion sur le contenu des ateliers programmés, et l'animation de ceux-ci.

La PSM a également soutenu l'organisation de « **la Marche citoyenne et solidaire pour les migrant.e.s** »²¹, plus particulièrement de son étape calaisienne. Cette marche, organisée par l'Auberge des migrants, en lien avec la Roya Citoyenne et différents relais locaux, est partie de Vintimille le 30 avril 2018 pour arriver à Londres le 8 juillet. Chaque étape était l'occasion d'une rencontre avec les personnes et collectifs mobilisés localement, et l'organisation de temps forts de sensibilisation (prises de parole, projections-débats, concerts, animations de rue, etc.). Pour appuyer la préparation de l'accueil des marcheurs et marcheuses à Calais, le 7 juillet, la PSM a animé 3 temps de coordination avec les actrices et acteurs locaux. Une rencontre spécifique a également eu lieu le 18 juin avec différentes organisations impliquées dans la dynamique des Etats Généraux des Migrations à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais, et intéressées à investir l'étape hautement symbolique de cette arrivée calaisienne. Une prise de parole spécifique a ainsi eu lieu le 7 juillet, faisant le lien entre les revendications portées par la Marche, et le « Manifeste pour une politique migratoire alternative » produit par les 102 assemblées locales des EGM.

Cette étape calaisienne a été un succès, associant notamment au cortège plus de 150 personnes exilées survivant à Calais.

¹⁹ <http://www.psmigrants.org/site/communique-de-presse-13-07-2018-malgre-labrogation-du-delit-de-solidarite-la-discrimination-des-solidaires/>

²⁰ <http://convention-accueil-grande-synthe.fr/>

²¹ <https://www.laubergedesmigrants.fr/fr/la-marche-citoyenne/>

Autre temps de mobilisation inter-associative : le 12 juin 2018, une **consultation publique** s'est tenue à Calais sur l'aménagement du « bois Chico Mendes », dans le quartier du Beau-Marais. Plusieurs associations et individus en soutien aux personnes exilées bloquées à la frontière franco-britannique ont souhaité se mobiliser sur cette question. En effet, des personnes exilées survivent dans ces bois, et l'aménagement prévu en parc grillagé et surveillé par caméras revient à une énième expulsion sans solution alternative et digne pour ces personnes. La PSM a été sollicitée pour animer 2 temps de préparation à la consultation publique, le premier d'entre eux s'étant fait avec des personnes exilées directement concernées par le projet de clôture du bois. Au final, une quinzaine de personnes se sont rendues à la consultation du 12 juin pour aller, dans le respect, y entendre les inquiétudes et attentes des habitant.e.s du quartier par rapport à ce bois, pour pouvoir obtenir des informations claires et répondre aux inquiétudes des personnes exilées survivant dans ce bois, et aussi pour ne pas laisser oublier ces personnes.

A souligner ici : le travail – même si encore modeste - de discussion et préparation préalable avec les personnes exilées directement concernées d'un côté, et celui de rencontre en face à face avec des habitant.e.s de l'autre. Ce sont 2 grands axes sur lesquels la PSM sera amenée à apporter son soutien et chercher des ressources dans les mois et années à venir.

Enfin, la PSM a également accompagné l'organisation de la « **Fête des tentes** », rebaptisée ensuite « **Fête de l'entre-deux** » ou « **Fête des possibles** ». Le Secours Catholique a initié le projet mais l'a souhaité inter-associatif dès le départ. Il s'agissait ici d'organiser, sous tentes et sur un site privé, un temps de rencontre *autrement* entre personnes exilées et bénévoles, militant.e.s et habitant.e.s, éloigné le plus possible de la « relation d'aide » (ex : pas de distribution alimentaire, mais la possibilité de cuisiner ensemble, de manière autonome) et recentré sur les envies de rencontre et de partage. Il s'agissait également de dénoncer les politiques d'expulsion permanente, voire, d'une certaine façon, d'ébaucher un « accueil de nuit », qui n'existe pas à Calais.

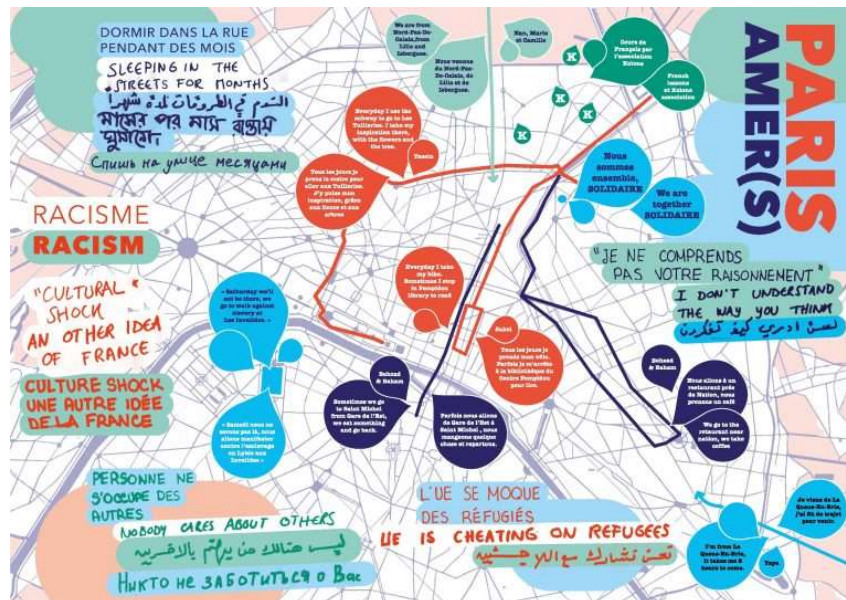
Là encore, les rencontres de préparation se sont vite doublées de temps dédiés à la discussion avec des personnes exilées (au sein de l'accueil de jour du Secours Catholique de Calais) pour évaluer avec elles leur intérêt pour un tel projet, et ce que ça prendrait pour qu'elles puissent se l'approprier et y participer à plein. Les retours ainsi recueillis ont été à la fois critiques et constructifs : ils invitent à une réflexion plus poussée sur la manière dont les associations et collectifs communiquent et agissent auprès des personnes exilées.

La « Fête de l'entre-deux » s'est tenue entre le 23 et le 30 septembre 2018. 77 personnes exilées y ont passé une ou plusieurs nuits. Parce qu'il s'est agi bien souvent, dans les faits, d'un « hébergement d'urgence » pour des personnes nouvellement arrivées sur Calais, l'objectif de « se rencontrer autrement » n'a pu être ici que très partiellement rempli.

4. Coordination du Journal des Jungles

Les résidences d'écriture du « Journal du Jungle » se poursuivent et rassemblent, sur 3 jours et 2 à 3 fois par an, des bénévoles de terrain et des personnes exilées sur un lieu de vie spécifique. Des artistes participent également et sont en charge de faciliter l'émergence de la parole, sa mise en

forme de multiples manières. Les plus récentes résidences ont été réalisées à Paris en décembre 2017 et à Grande-Synthe en juin 2018. Le n°10 « Paris amer(s) » a été publié en mars 2018 à 4000 exemplaires, diffusé très largement aux membres lors de la dernière assemblée générale, et présenté, avec beaucoup de succès, à la centaine d'assemblées locales réunies à Paris dans le cadre d'une rencontre nationale des États Généraux des Migrations les 26 et 27 mai 2018.



Face affiche du Journal des Jungles n°10 « Paris amer(s) »

Quant à la résidence de Grande-Synthe, elle a rassemblé pour la première fois l'équipe du Journal des Jungles et des bénévoles de terrain autour de familles exilées. A cette occasion, l'accent a encore plus particulièrement été mis sur la démarche d'éducation populaire, afin de donner toujours plus de place à la parole des exilé.e.s, à leur pouvoir de décision et d'interpellation dans (et par) la production du journal.

Au-delà de la résidence elle-même, moment d'existence du réseau PSM « au concret » (par la rencontre entre bénévoles venu.e.s de différents lieux), et d'affirmation du pouvoir d'agir des personnes exilées elles-mêmes, le « Journal des Jungles » constitue par ailleurs un puissant outil de sensibilisation, distribué largement au sein du réseau, mais aussi dans les écoles et lors de différents événements.

III. Vie associative, démocratie et communication internes

A. Rencontres régulières des instances de discussion et de décision

Lors de l'assemblée générale du 27 mars 2018, les membres du conseil d'administration (CA) de la PSM ont été renouvelé.e.s. Le conseil d'administration se tient une fois par mois.

Surtout, cette assemblée générale a été l'occasion de revoir le fonctionnement de la PSM. En effet, diverses problématiques avaient été identifiées (renforcer la verticalité, absence de mécanisme de gestion des conflits, besoin de nouveaux et nouvelles bénévoles etc.). Cette assemblée avait été préparée lors de réunions spécifiques sur la gouvernance de la PSM.

Comme indiqué plus haut, un atelier a donc été consacré à la réflexion sur le fonctionnement de la PSM et sur les pistes d'amélioration. Le questionnaire directeur était le suivant : après près de 6 années d'existence, comment renouveler la dynamique de la PSM, comment accroître la mobilisation autour de ses instances ?

Les propositions mises de l'avant ont notamment été :

- Un fonctionnement par commissions pour permettre un fonctionnement plus horizontal et plus impliquant pour les bénévoles du réseau. et en C.A. Les commissions devraient en effet permettre d'associer davantage les administrateurs et administratrices au travail de la PSM, et d'y inclure des militant.e.s et bénévoles d'autres associations, des spécialistes, etc. Ces commissions travaillent également avec un.e salarié.e référent.e, ce qui constitue une aide à l'encadrement de ces salarié.e.s.
- Un conseil d'administration tournant sur les différents lieux afin d'être décentralisé de Calais et sa région, et d'aller plus particulièrement à la rencontre de nouvelles et nouveaux membres (comme le CAMO, sur Ouistreham, devenu membre en septembre 2018).
- Une anticipation semestrielle des dates de CA
- L'intégration de personnes ressources extérieures, l'invitation de personnes ressources non membres du CA

Un espace partagé (cloud) et une liste de diffusion ont d'ores et déjà été créés pour le Conseil d'administration, afin de permettre un meilleur partage des informations et des tâches à mener.

Les commissions suivantes sont également en cours d'expérimentation aujourd'hui :

- Gouvernance (et encadrement des salarié.e.s),
- Finances
- Communication (interne et externe)
- Education populaire et pouvoir d'agir
- Maison du migrant

B. Organisation et conditions de travail des salarié.e.s

Le siège de la Plateforme de Services aux Migrants se situe désormais à la Maison de la Vie Associative de Dunkerque (Terre-Plein du Jeu de mail, Rue du 11 novembre).

Les salarié.e.s de la PSM disposent d'un espace de réunion à la Maison de la Vie Associative de Dunkerque et d'un bureau dans les locaux d'Emmaus Dunkerque. Il et elles peuvent utiliser également les locaux du Secours Catholique, rue de Moscou à Calais. Ils et elles travaillent régulièrement à leur domicile.

Des réunions d'équipe ont lieu régulièrement, trois fois par mois.

La PSM était accueillie, jusqu'à la fin de l'année 2017, dans les locaux du Carrefour des Solidarités (qui est un réseau d'associations intervenant sur les problématiques de précarité et d'exclusions sur le Dunkerquois). Ce qui, matériellement, a permis à la PSM de bénéficier d'un local pouvant accueillir le bureau des trois salarié.e.s ainsi que la tenue de réunions/formations. Cet espace, également muni d'une connexion internet et de services de bureautique divers (imprimantes, photocopies...), était mis à disposition de la PSM en contrepartie d'une participation financière aux frais de fonctionnement du lieu. Par ailleurs, la secrétaire comptable du Carrefour des Solidarités apportait un appui administratif et comptable à la PSM pour environ 10% de son temps de travail. Le partenariat avec le Carrefour des solidarités s'est terminé à la fin de l'année 2017.

A noter que, suite au départ d'un des salarié.e.s pour d'autres horizons professionnels le 14 septembre dernier, la PSM se réorganise pour le moment autour de 2 salariées. Elle s'appuie pour cela sur les différents acquis des dernières années, mais aussi sur l'élan donné par l'assemblée générale et les différentes propositions qui en sont ressorties. Ainsi :

=> Un riche **réseau d'expert.e.s et de personnes ressources** est désormais constitué autour de la PSM. Si celle-ci conserve et renforce son rôle de coordination, d'identification des besoins et de diffusion de l'information, ses salarié.e.s vont donc s'appuyer de plus en plus sur ce réseau pour offrir des formations et outils pertinentes aux bénévoles

=> Dans le même sens, la PSM prévoit davantage de « **formations de formatrices et formateurs** » : elle entend par là travailler à l'autonomisation des acteurs de terrain, et se donner également les moyens d'agir sur un large territoire (incluant le littoral normand où la PSM vient d'enregistrer une nouvelle demande d'adhésion)

=> **Les commissions** sont pensées pour permettre davantage d'implication du réseau et de soutien aux salariées dans leurs actions.

=> Notre organisme va également constituer un réseau plus systématique de « **relais terrain** », afin de s'assurer de bien faire circuler l'information d'un territoire à un autre. Il s'agit ici à la fois de renforcer « l'ancrage terrain » des salarié.e.s de la PSM et la communication interne du réseau, tel que voulu par la dernière assemblée générale.

C. Amélioration de la communication interne et de l'identité visuelle de la PSM

Pour faire réseau, il est essentiel de connaître les réalités vécues par les un.e.s et les autres : les difficultés, les réussites, les relations avec les élu.e.s. Différents outils ont été créés pour fluidifier la communication entre les associations : listes de diffusion, listes de discussions, newsletter.

Au-delà de nos liens réguliers avec les responsables associatifs et quelques bénévoles très impliqués, nous cherchons également à toucher plus directement, individuellement, l'ensemble des bénévoles des associations du réseau. Il s'agit une fois encore de s'assurer que l'information soit diffusée au plus grand nombre.

Nous obtenons d'excellents retours des associations membres sur la newsletter rédigée par l'équipe de la PSM. C'est un outil essentiel de la communication de notre réseau.

Les bénévoles se sentent parfois perdus dans le flot de mails quotidiens et le fait de pouvoir s'informer de l'actualité du réseau, du contexte national, des outils de sensibilisation ou juridiques dans le même mail leur semble important.

940 personnes sont inscrites à la newsletter de la PSM. Il s'agit de bénévoles du réseau, mais aussi d'avocats, chercheurs, journalistes qui s'intéressent à la question des personnes exilées.

On peut observer que ce sont les référents / présidents d'associations qui s'inscrivent à la newsletter de la PSM et relaient ensuite à leur réseau.

Parallèlement, la PSM dispose depuis janvier 2018 d'un **cloud**, espace personnel de stockage de données protégé. Cet espace peut être partagé avec les associations travaillant sur telle ou telle thématique. C'est très intéressant car cela permet aux associations de retrouver rapidement l'information ou l'outil dont elles ont besoin et de disposer d'un espace pour stocker les documents qu'elles souhaitent partager avec d'autres.

Lors de l'AG de la PSM, il a également été rappelé qu'il fallait maintenir des espaces de rencontres physiques également. D'où la volonté du conseil d'administration de la PSM de favoriser, pour les mois à venir, les temps de conférence et de formations, pour se voir en dehors du terrain.

Enfin, concernant plus globalement la stratégie de communication de la PSM, un travail de réflexion a été initié en 2018 avec l'association Passerelles et Compétences. Mais la fondation Gloria Mundi, qui finançait cette action, a mis fin à ses activités entretemps, et la bénévole de Passerelles et Compétences n'a a priori plus de disponibilités pour accompagner la PSM dans ce travail. Cette réflexion sera donc menée d'une autre manière, autour de la nouvelle commission « communication ».